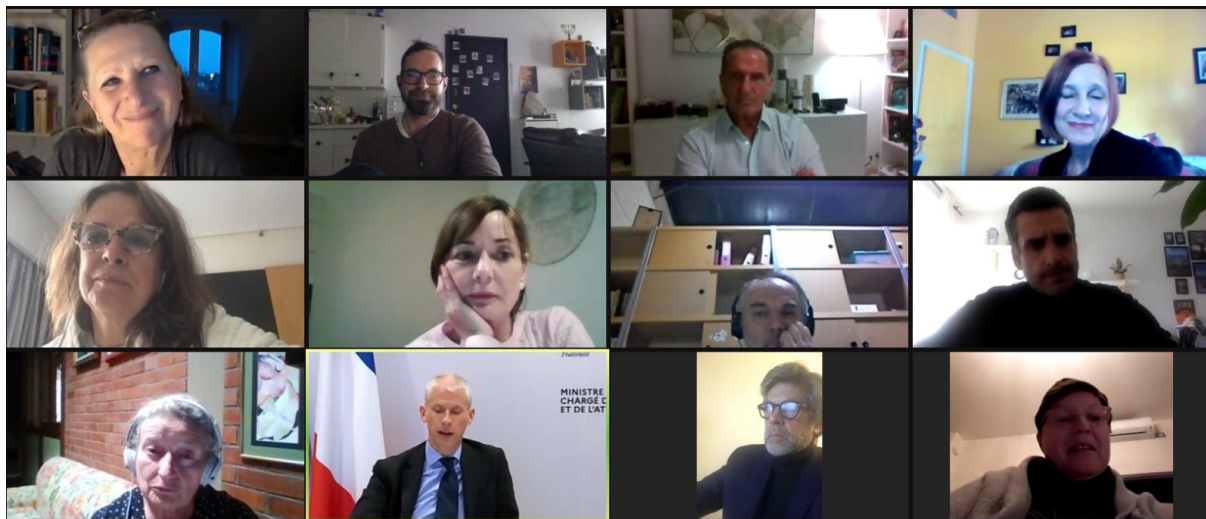




Assemblée des Français de l'étranger



COMMISSION COMMERCE EXTÉRIEUR, DÉVELOPPEMENT DURABLE, EMPLOI ET FORMATION (CEDDEF)

XXXIV^{ème} session - 8 au 12 mars 2021

Présidente : Mme Geneviève BERAUD-SUBERVILLE

Vice-président : M. Guillaume ELOY

Rapporteurs :

Commerce Extérieur

Mme Marie-Carole
DE LA CRUZ
Mme Geneviève
BERAUD-SUBERVILLE

Mme Nadine PRIPP

Développement Durable

M. Alexandre
CHATEAU-DUCOS
M. Pierre TOUZEL

Emploi et Formation

Mme Anne HENRY-WERNER

Membres de la Commission

Mme Anne-Marie BALLANDE-ROMANELLI
Mme Gaëlle BARRÉ
Mme Geneviève BERAUD-SUBERVILLE
Mme Inès CAVAYÉ-NINU
M. Yan CHANTREL
M. Alexandre CHATEAU-DUCOS

Mme Marie-Carole DE LA CRUZ
M. Guillaume ELOY
Mme Anne HENRY-WERNER
M. Alain-Pierre MIGNON
Mme Nadine PRIPP
M. Pierre TOUZEL

NB. : l'emploi du masculin dans ce document a pour but d'alléger le texte et d'en faciliter la lecture.

BILAN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION CEDDEF SUR LE MANDAT 2014 – 2021

INTRODUCTION

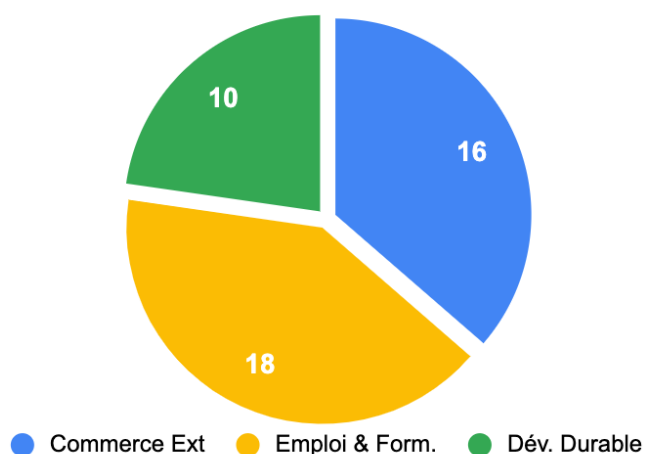
Dans le cadre de la dernière session de notre mandature, notre commission a souhaité établir un bilan de son action sur la période d'octobre 2014 à mars 2021. Notre commission a émis 38 résolutions, 4 motions, 2 propositions; 12 de ces résolutions n'ont pas reçu de réponses à ce jour.

Notre analyse s'est concentrée sur deux axes :

- A. Bilan et analyse des réponses de l'administration suite à nos propositions et résolutions.
- B. Étude de l'impact de la pandémie et mesures mises en place

	44	38	2	4			
	TOTAL	Rés.	Mot.	Prop.	CE	E&F	DD
2015_Mars	9	6	1	2	3	3	3
2015_Oct	6	4	0	2	2	3	1
2016_Mars	5	4	1	0	1	3	1
2016_Oct	5	5	0	0	1	3	1
2017_Mars	4	4	0	0	1	1	2
2017_Oct	4	4	0	0	2	2	0
2018_Mars	3	3	0	0	0	2	1
2018_Oct	0	0	0	0	0	0	0
2019_Mars	2	2	0	0	1	0	1
2019_Oct	2	2	0	0	1	1	0
2020_Oct	4	4	0	0	4	0	0

Taux de réponses





Rapport de la Commission Commerce Extérieur, Développement Durable Emploi et Formation (CEDDEF)

Thématique : COMMERCE EXTÉRIEUR

Assemblée des Français de l'Étranger

XXXIV^{ème} session - 8 au 12 mars 2021

Rapporteurs : Mme Marie-Carole DE LA CRUZ Mme Geneviève BERAUD-SUBERVILLE

A.- Bilan et analyse des réponses de l'administration suite à nos propositions et résolutions.

Sur 16 résolutions émises, 6 n'ont pas reçu de réponses depuis Mars 2018, notamment celles concernant les entrepreneurs français de l'étranger.

A1. Guichet Unique

Concernant la résolution d'octobre 2015, dans laquelle la commission demandait un guichet unique, ainsi que celle de mars 2017 (COM/R.1/17.03) où la commission demandait un dispositif d'accompagnement hors de France des entreprises françaises, nous nous réjouissons de la création en 2018 du dispositif "Team France-Export".

A2. Très petites entreprises (TPE), petites et moyennes entreprises (PME)

Concernant la résolution COM/R.1/15.03, où la commission demandait que soit mis en place un accès personnalisé aux TPE, aux entrepreneurs individuels et aux organismes d'aide aux entreprises, Business France, Chambres de commerce, etc...

À la résolution COM/R.2/15.03 qui demandait l'élargissement du dispositif des VIE aux TPE, il nous avait été répondu que Business France ne considérait que les PME et PMI dans le dispositif VIE.

Notre résolution d'octobre 2020 (COM/R.2/10.20), réitère la demande d'élargir le dispositif VIE aux autres types d'entreprises. Cette résolution est restée à ce jour sans réponse.

A3. Conseillers Consulaires intégrés aux Conseils Économiques

À la résolution de Mars 2015 (COM/R.3/15.03), qui demandait d'intégrer systématiquement les Conseillers Consulaires aux Conseils Économiques, il nous a été répondu que : « les Conseils économiques sont un lieu de coordination de tous les acteurs de l'écosystème économique français dans un pays donné et de pilotage des acteurs autour d'axes de travail stratégiques pour l'année. Si un Conseiller Consulaire exerce une fonction qui peut justifier qu'il soit associé aux travaux de conseil économique, l'ambassadeur appréciera localement si son association est souhaitable ou non.

Elle n'a pas de caractère automatique et n'obéit pas à une règle édictée par le ministère des affaires étrangères et du développement international, le principe étant celui d'une ouverture au cas par cas aux Conseillers Consulaires »

A4. Informations économiques aux Conseillers consulaires

À la résolution d'Octobre 2016 (COM/R.1/16/10), qui demandait que toute information, demande, et documentation de nature économique émanant du ministère des affaires étrangères et de la direction internationale (MAEDI) et du ministère de l'économie, finances et industrie (MINEFI) soient systématiquement et régulièrement communiquée aux conseillers consulaires. Dans sa réponse, la direction du DFAE écrit que ce dispositif est prévu au titre de l'article 3 du décret du 18 février 2014. "Les conseillers consulaires doivent recevoir périodiquement des informations concernant l'implantation locale des entreprises françaises ou de leur filiale et de leur activité" et sont informés " des dispositifs d'aide prévus par la législation et la réglementation françaises". Or, nous constatons que dans nos circonscriptions, ces communiqués ne nous sont pas fournis par nos ambassades. Il serait opportun que le SG communique systématiquement à tous les conseillers des français de l'étranger toutes les réponses les concernant.

B. IMPACT DE LA PANDÉMIE ET LES NOUVELLES INITIATIVES

B1. Nous avons lancé une consultation aux deux acteurs d'aides aux entreprises

Business France et les Chambres de Commerce Internationales (CCI) sur le thème " Avez vous modifié votre gestion de l'accompagnement d'entreprises pour mieux répondre au nouvel environnement économique international?" Leurs réponses en Annexe

Pour venir en aide aux Entrepreneurs Français à l'Etranger, les chambres de commerce (CCI France International) et les Conseillers du Commerce Extérieur (CCE) ont créé une nouvelle société baptisée EFE International. Cette société basée en France et inscrite au registre du commerce de Paris, permettra aux actionnaires d'embaucher un VIE et de porter assistance aux EFE pour renforcer leurs liens avec la France, comme par exemple se procurer des produits français. Ces entreprises fondées et/ou dirigées par un ou des Français, dénommées EFE qui diffusent ces produits ou ces services d'origine française, ou en faisant la promotion de notre « french touch » font partie du "Soft Power" Français à l'étranger. Pour résumer, il s'agira en quelque sorte d'EFE portant la marque "France".

B2. Aide aux auto-entrepreneurs français de l'étranger

Nous avons auditionné notre collègue Daphna POZNANSKI sur un programme-pilote pour venir en aide aux auto-entrepreneurs français en Israël. Ce projet, mis en place grâce à une subvention de l'État octroyée en décembre 2020, a fait ses preuves. L'Association Française de Bienfaisance de Tel Aviv et sa région (AFBTAR) le gère.

Le contexte

La AFBTAR a été contactée pendant la pandémie par des auto-entrepreneurs jusqu'alors inconnus des services sociaux du Consulat et des associations de solidarité. Ils étaient pour la plupart issus des secteurs du tourisme, de l'événementiel, de l'artisanat et des petits commerces.

Fonctionnement

L'association a sollicité les services bénévoles d'un expert économique local, qui analyse les dossiers en prenant compte des relevés bancaires, afin de déterminer le niveau de perte du chiffre d'affaires. Il s'agit d'une aide individuelle et non pas d'une aide à l'entreprise.

Pour l'étude des dossiers, une réunion est organisée mensuellement, avec le chef de poste consulaire, le représentant du service social du Consulat, des représentants de l'association et l'expert

économique. Afin de maintenir la confidentialité, les noms sur les dossiers sont effacés et gérés par numéro. Seul l'expert économique connaît le nom du requérant.

Conditions

Cinq critères pour solliciter cette aide :

1. Être inscrit au consulat de France de sa circonscription
2. Avoir plus de 23 ans
3. Être inscrit au registre du commerce local
4. Avoir subi une perte de revenu par rapport au chiffre d'affaires, attestée par un comptable
5. Déclarer la composition de sa famille.

Retour d'expérience

Le Consulat de France de Tel Aviv a envoyé 17.000 courriels à une population âgée d'au moins 23 ans. 100 à 120 personnes étaient susceptibles de bénéficier de cette aide. Sur une base de 75 auto-entrepreneurs, à raison de 1.000 euros par personne, le projet a obtenu de la DFAE, une subvention de 75.000 euros. L'aide individuelle accordée par l'association oscille entre 750 et 1.000 euros, en fonction de la baisse des revenus de la famille considérée et du nombre d'enfants à charge.

Demande de notre commission à la DFAE pour obtenir des aides aux auto entrepreneurs en difficulté.

Lors de la 34ème session plénière, Jean-Baptiste LEMOYNE a déclaré que ce programme d'aide aux auto-entrepreneurs français à l'étranger était « un bon pilote qui a vocation à essaimer ».

Notre commission CEDDEF s'est donc saisie du projet de Mme POZNANSKI et a demandé à la DFAE que des subventions soient allouées à d'autres associations françaises dans le monde afin qu'elles puissent localement aider les auto entrepreneurs en difficulté. Ceci a été approuvé en plénière.

D'autre part, la commission nationale du STAFE a décidé à l'unanimité de redéployer les crédits non utilisés (1,1M€), vers les associations venant en aide à nos compatriotes de l'étranger fragilisés par la crise sanitaire. Les CCI sont autorisées à déposer un dossier pour obtenir une subvention et venir localement en aide aux auto-entrepreneurs.

Pour constituer le dossier de demande de subvention, les associations peuvent prendre modèle sur les principes et critères du programme mis en place en Israël en l'adaptant bien sûr, aux conditions locales de chaque pays.

👉 La demande de subvention de l'association doit être transmise au poste avant le 30 avril 2021.

B3. Audition du Ministre Franck Riester

Le ministre nous a présenté son programme concernant l'attractivité de la France à l'international et a proposé un échange avec les élus de terrain.

Il faut jouer sur les différents leviers:

1. Compétitivité: Depuis 2017, nous observons une volonté d'améliorer l'attractivité de la France à l'international
2. Stratégie industrielle: Tenir compte des tensions politiques et de la crise sanitaire, laisser plus de place au Développement Durable dans la politique internationale en utilisant tous les outils de la team France export : Business France, BPI, syndicats professionnels, chambres de commerce international.
3. Commercial : Réforme de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), afin de développer et respecter le développement, encourager l'utilisation "des services verts", par exemple le respect des accords de Paris, la taxe carbone aux frontières, contre la déforestation du Brésil, la clause non papier sur l'environnement aux Pays-Bas, moins de financement pour l'énergie fossile.
4. Augmenter le nombre d'entreprises à l'international, faire la promotion des marques, mettre en avant le savoir-faire des entreprises, femmes et hommes qui portent le talent, le savoir-faire et l'expertise française.

5. Multiplier les transversalités inter ministérielles afin de transformer le corpus idéologique du commerce international.

Nous pouvons constater une envie de France.

Il existe 130000 entreprises exportatrices, 45000 filiales ou entreprises à l'étranger.

Les petites entreprises sans attache directe avec la France ne font pas l'objet d'un recensement.

Depuis le début de notre mandat, nous avons exprimé notre volonté d'intégrer dans le réseau économique, les entreprises créées par des Français qui n'ont pas de sièges en France et qui représentent une contribution majeure au Commerce extérieur, compte tenu de leur nombre. Aujourd'hui nous pensons qu'il serait urgent de les recenser par secteur d'activités. Pour ce faire nous proposons une collaboration entre les acteurs économiques locaux et les conseillers des français de l'étranger. Aujourd'hui, la tendance est d'accompagner seulement les grandes entreprises.

CONCLUSION

L'impact de la pandémie nous a donné l'occasion d'identifier les faiblesses de notre représentation économique à l'étranger.

Nous pensons que les informations macro et micro économiques doivent être disponibles et diffusées à tous les acteurs économiques, quelle que soit leur taille à partir du moment où ils sont concernés.

La création d'écosystèmes sectoriels regroupant tous les acteurs d'un même secteur développerait une synergie dynamique, faciliterait une diffusion d'informations ciblées et permettrait à une majorité d'entreprises créées par ses Français de participer à des projets importants en tant que sous-traitants.

Nos concurrents savent et avec succès "Chasser en meute".

Nous espérons donc que les petites et moyennes entreprises françaises à l'étranger, trop longtemps laissées pour compte, intègrent la carte collective de l'équipe de France à l'international.



Rapport de la Commission Commerce Extérieur, Développement Durable Emploi et Formation (CEDDEF)

Thématique : DEVELOPPEMENT DURABLE

Assemblée des Français de l'Étranger

XXXIV^{ème} session - 8 au 12 mars 2021

Rapporteurs : M. Alexandre CHATEAU-DUCOS et M. Pierre TOUZEL

BILAN DES TRAVAUX

INTRODUCTION

En 2014, lors de la constitution des commissions de l'Assemblée des français de l'étranger et de la définition de leurs attributions, le choix a été fait en plénière d'aborder une nouvelle thématique : le développement durable. Le contexte de la préparation, à l'époque, de la COP21 à Paris fut nécessairement inspirant tant il a mobilisé le réseau diplomatique français à travers le monde.

Ce nouveau défi a aussi été porté par l'arrivée de nouvelles personnes fraîchement élues à l'AFE, avec un regard nouveau, l'envie de bien faire et une adhésion des 90 membres de cette assemblée. L'enjeu était donc de voir comment les acteurs de la communauté des français de l'étranger s'approprient cette problématique et quelles solutions ils y apportent ou pas. Nous nous sommes tout au long de notre mandature intéressés aux emprises française à l'étranger, diplomatiques, culturelles ou établissements scolaires, aux communautés économiques et éducatives et enfin et surtout aux citoyens français de l'étranger eux même qui par leur nombre et répartition sur les 5 continents sont un acteur majeur de ces changements. Ce fut d'ailleurs la raison pour laquelle, nous est apparue assez rapidement, la nécessité de mettre en lumière leurs actions à travers un Prix AFE du développement durable.

COMMERCE EXTÉRIEUR ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lors de la première session de l'AFE post-réforme, le choix est fait d'incorporer ce nouveau thème du développement durable au sein de la Commission du Commerce Extérieur qui devient la Commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation (CEDDEF). Un choix aussi porté par le fait de faire dialoguer les questions de commerce extérieur avec les enjeux environnementaux, de trouver une résonance entre réussite économique et réussite écologique et de questionner lorsqu'il est nécessaire des acteurs du monde économique sur le bien fondé de leurs discours, la force de leur engagement et le souci de ne pas laisser s'installer le concept d'éco-blanchiment (Greenwashing). Notons à cet égard que c'est en avril 2014 qu'a été décidé par le gouvernement d'attribuer le commerce extérieur au Quai d'Orsay et non plus à Bercy, renforçant ainsi la place de ce sujet dans le monde diplomatique et de fait dans notre assemblée.

Ces mouvements de portefeuille appelaient nécessairement avec eux une nouvelle approche. Aujourd'hui il apparaît que la nôtre était pertinente et que nous recommandons donc de conserver ce lien entre les deux thématiques dans la composition de commissions de la future assemblée.

MOBILISER LES CITOYENS

Élus de terrain, en lien avec la communauté, notre rôle de porte voix des français établis hors de France nous a permis lors de la première session de faire un tour de table et donc du monde des initiatives que nous connaissions dans nos circonscriptions. Constat : des initiatives existent, mais nous ne sommes pas toujours au courant. Cette absence de mise en lumière et de soutien à ces actions nous a solidement ancré dans la volonté de créer le Prix de l'AFE du développement durable. Notre conclusion a rencontré un soutien de l'assemblée en plénière d'autant que ce Prix de l'AFE promettait de pouvoir également donner plus de visibilité à notre assemblée. La proposition du Prix fait l'objet d'un rapport séparé au présent document.

MOBILISER LES ÉLUS

La tenue des sessions de l'AFE exigent aux 90 conseillers élus de faire le trajet, des quatre coins du monde vers Paris. Si la majorité des élus réside sur le continent européen, nombreux sont ceux qui viennent de destinations plus lointaines. L'impact de leur déplacement sur l'environnement est significatif. Un des seuls votes en plénière qui en sept ans ait généré autant de débats fut la proposition de notre commission de mettre au budget de l'AFE une compensation carbone de nos déplacements. Les débats ont eu lieu et notre proposition a reçu un avis favorable de l'assemblée. Ce mécanisme n'a malheureusement jamais vu le jour, c'est un échec. Nous avons entrepris une étude sur les modes de déplacements de chaque élu, calculé le coût carbone de chaque déplacement en fonction des distances et mode de transports, trouvé des experts français de la compensation carbone et les mécanismes qu'ils proposaient pour la mettre en place. Nous rions lors d'une audition qu'il eût fallu à un député de l'Assemblée nationale deux ans pour que des distributeurs de machine à café à l'Assemblée nationale ne proposent que des produits issus du commerce équitable... Force est de constater que nous avons fait face au même enthousiasme de l'administration et du bureau de l'AFE pour que ce dispositif émerge. Trop contraignant ? Trop sensible puisqu'il s'agit de coûts supplémentaires ? Trop de conservatismes ? Le combat reste entier et son intérêt reste lui durable.

MOBILISER LE MONDE ÉDUCATIF

Notre commission a proposé diverses actions concrètes à l'AFE pour permettre d'engager un réel changement de vitesse quant à la prise en compte du développement durable dans l'action éducative, la gestion des bâtiments etc. La réponse fut d'ordre très administratif avec une communication sur des bilans plutôt que des perspectives à long terme, transversales et contraignantes. Mais le dialogue a été engagé et l'agence a été plusieurs fois sollicitée sur ce thème. Démontrant l'intérêt des élus sur cette question, notre soutien des initiatives menées et notre vigilance sur les résultats obtenus (cf. annexe 3). Nous regrettons cependant que notre demande que « l'ensemble des actions soit communiqué aux conseillers consulaires concernés » n'ait jamais été honorée. Une incompréhension tant ces sujets peuvent être mobilisateurs et positifs pour la communauté française en général. Les conseillers consulaires auraient pu en être.

En Mars 2016, la CEDDEF a demandé à ce que l'AEFE signe une convention avec l'association *Surfrider Foundation Europe* qui sensibilise les citoyens aux enjeux de propreté des eaux et aux conséquences sur le littoral, le lit des cours d'eaux et les sommets enneigés. Leur expérience en France comme à l'international, d'actions de nettoyage impliquant les scolaires dans une approche pédagogique, en faisait un partenaire idéal. La réponse que nous avons reçue, de nature polie, n'a cependant pas été suivie d'une action concrète et nous n'avons été informé d'aucun progrès en ce sens depuis.

MOBILISER LE RÉSEAU DIPLOMATIQUE

En Octobre 2015 a été demandée la création d'une équipe dédiée aux questions de développement durable en relation avec les services en charge des biens immobiliers du réseau. L'idée était d'avoir des experts au sein du ministère qui puissent se mobiliser sur des audits, un suivi des recommandations afin que soient toujours prises en compte les questions de développement durable dans la construction, l'implantation, la rénovation, l'équipement et l'aménagement des emprises de notre réseau diplomatique. L'administration nous a assuré que tout était sous contrôle au regard des priorités et règles que s'impose l'État. Et pourtant, "*Aliquis non debet esse judex in propria causa, quia non potest esse judex et pars*" (personne ne doit être juge de sa propre cause, parce qu'il n'est pas possible d'être juge et partie).

En octobre 2016, la commission a étudié le « Plan Ambassade verte » mis en place par les services du ministère. Les moyens alloués nous ont semblé symboliques et décevants malgré un enthousiasme du personnel du réseau. Nos recommandations sont restées lettre morte et l'ambitieux objectif du ministère d'atteindre une neutralité carbone des postes en 2020 n'a pas été atteint. En outre, de nouveau, aucun rapport avec les élus de l'AFE ou conseillers consulaires concernant le plan en lui-même, les actions à entreprendre, les bilans... Même conclusion que pour les établissements scolaires : on observe une implication de personnes, de beaux engagements et de belles initiatives, mais peu de communication et surtout aucune mesure coercitive qui sont les seules à être à la hauteur de l'urgence des enjeux.

CONCLUSION

Il est évident que les résolutions produites par l'AFE reçoivent des réponses très formelles et ne font l'objet d'aucun suivi ni de l'assemblée, ni des administrations concernées. Les élus sont sous-informés et ne reçoivent que très peu d'informations suite aux résolutions. Sept ans après, les questions de développement durable ont certes intégré les esprits mais dans les actes, elles restent traitées avec un autre sens des priorités que celui de l'urgence climatique commande. Les moyens restent de l'ordre du symbolique. Il est urgent d'investir davantage et d'avoir les moyens de nos ambitions. Aussi trop souvent, les actions individuelles locales, formidables à plusieurs égards, ne trouvent pas leur pendant dans les administrations et au sein des structures dirigeantes des différentes institutions.

Les sujets à traiter ne manquent pas. Que la tâche soit vaste, nous nous y attendions. Que nous soyons témoins de tant d'initiatives nous a confortés dans la pertinence de l'étude des questions de développement durable. Il est à présent temps d'avoir une approche plus spécialisée, plus précise pour se concentrer sur des actions que la commission devra suivre de près sans attendre des réponses et engagements qui n'arrivent pas. Le travail de prise de conscience est fait, le sujet est traité mais nous encourageons les membres de la future assemblée à se concentrer sur des résolutions et des objectifs très concrets et mesurables afin d'obtenir un suivi systématique de session en session avec une réelle information vers les élus.

A l'enthousiasme de départ qui était le nôtre, une forme de déception a pris place. Mais il est de la responsabilité des élus que nous sommes que le développement durable ne soit pas abordé comme un phénomène de mode, mais comme une urgence. Une urgence pour tous, et les français établis hors de France en sont les meilleurs témoins. Le combat ne fait que commencer !

PRIX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

1/ GENÈSE

La nouvelle Commission CEDDEF de l'AFE mise en place en octobre 2014 a pris tout de suite la mesure de l'importance de la thématique du développement durable auprès des français de l'étranger. En mars 2015, la commission a proposé la création d'un prix, remis tous les 2 ans, intitulé : Prix AFE du développement durable avec un jury composé d'élus AFE, de l'administration et de personnalités reconnues et doté d'un prix de 5.000 €. L'objectif en était de faire connaître le rôle de l'AFE et de ses élus et de promouvoir les bonnes pratiques, les projets entrepreneuriaux, les parcours de citoyens français.es

Voté à l'unanimité en session, le prix était lancé.

2/ GESTATION

De l'euphorie à la lassitude

Grande victoire quant à la prise de conscience des élus sur les enjeux majeurs de la planète. La Commission était alors à la manœuvre pour mettre sur pied le projet pour une remise de prix prévue en octobre 2017. Le paradis étant semé de bonnes intentions, succéda à la satisfaction de la prise en compte de la thématique celui de l'abatement devant le peu d'entrain de toutes les parties. Des appels à participer infructueux, des atermoiements sur des points de détails, des procédures alourdies en cours de route, des budgets retoqués, des freins de toute sorte. Bref, tous pour le symbole, personne pour la mise en œuvre.

3/ L'EFFORT

Coûte que coûte

De reports en tentative de sabotage, la Commission a tenu le choc et remis cent fois l'ouvrage sur le métier. Ténacité et abnégation ont permis enfin, avec deux ans de retard de lancer le Prix de façon opérationnelle : construction d'un site internet dédié, création d'une association gérant le Prix, rédaction du règlement du Prix et sélection du Jury (4 élus et 2 membres qualifiés – un blogueur en DD et un scientifique renommé), lancement et promotion, puis, instants fatidiques, délibération.

4/ DÉLIVRANCE

La remise du prix

Le prix a néanmoins vu le jour en octobre 2019. Une grande fête cela devait être, imaginons le plus grand défi des générations actuelles, celui de la résilience face au changement climatique, mis en exergue par l'auguste Assemblée des français de l'étranger avec pour président du Prix un éminent scientifique membre du GIEC, Gilles Ramstein. Cela valait bien les ors de la république et les salons du Quai d'Orsay. Ce fût fait. Une belle cérémonie de 5 à 10 minutes coincée entre une remise de prix du Rayonnement français monopolisant la soirée et la célébration tonitruante des 70 ans de l'AFE avec force vidéos, discours dithyrambiques et exposition photos. Il est vrai que l'auto-congratulation est toujours plus gratifiante que l'altruisme.

5/ BILAN ET PERSPECTIVES

une réussite au goût amer.

Presque 20 projets de grande qualité provenant des 5 continents, hors le sixième fait de plastique et actuellement invivable, des hommes et des femmes engagées, des dossiers montés avec exigence et passion face à l'ampleur de la cause, un choix cornélien pour le Jury et un lauréat d'une humanité irradiante, à la fois simple et grandiose, un projet de Sisyphe : redonner un toit sur les décombres d'un conflit, dans la bande de Gaza.

La suite était écrite, un prix tous les 2 ans, avec de plus en plus de projets déposés par davantage de français et de françaises œuvrant à leur niveau, tel le colibri, à faire quelque chose pour nous, pour la planète.

La suite ne comptait pas sur le monde d'avant qui résiste et qui veut continuer à jouir, encore un peu, jusqu'au bout de l'extrême danger. Le prix a vécu et fait naître de belles amitiés et de beaux concepts, le prix est en passe d'être oublié au sein de l'AFE.



Rapport de la Commission Commerce Extérieur, Développement Durable Emploi et Formation (CEDDEF)

Thématique : EMPLOI ET FORMATION

Assemblée des Français de l'Étranger

XXXIV^{ème} session - 8 au 12 mars 2021

Rapporteur : Mme Anne HENRY-WERNER

Pour la thématique Emploi & Formation professionnelle, la commission CEDDEF a suivi cinq axes de travail :

A. AIDE À L'EMPLOI

Pour rappel, le début des travaux de la commission a coïncidé avec la suppression de la ligne budgétaire « Emploi et formation » du programme 151 et la mise en place d'un dispositif transitoire jusqu'à la suppression définitive en 2017. Cette suppression était la conséquence de la révision des missions du MAEDI et de son recentrage sur les missions jugées principales dans le cadre d'un contexte budgétaire restreint. Concrètement, cette décision s'est traduite par la suppression des subventions accordées aux associations et organismes qui œuvraient – et pour beaucoup œuvrent encore – à aider et accompagner les Français de l'étranger dans leurs efforts d'insertion professionnelle dans leur pays d'accueil. Nous avons bien entendu exprimé notre insatisfaction et nos inquiétudes relatives à cette décision et avons tenté, en dialogue avec l'administration, d'explorer les solutions permettant un maintien de l'accompagnement. Malheureusement, malgré des débats ouverts et constructifs, aucun budget ou autre forme de financement susceptible d'être affecté au soutien à l'insertion professionnelle des Français de l'étranger ou au soutien à la mobilité internationale n'a pu être trouvé.

La commission a donc concentré ses efforts sur la visibilité des structures – souvent associatives – d'aide à l'emploi des Français de l'étranger, en recevant notamment plusieurs responsables de différents pays. Ces rencontres permettaient de faire le point sur des initiatives locales et de constater leur dynamisme et leur créativité, mais aussi leur importance et l'efficacité de leur action. Nous avons fréquemment plaidé pour qu'elles soient soutenues localement par les postes consulaires, même en

l'absence de moyens financiers. Nous avons parfois eu des remontées positives (mise à disposition gratuite de locaux pour l'organisation d'événements).

Nos échanges avec les divers acteurs économiques et professionnels ont fait nettement ressortir cette nécessité de meilleure visibilité de ces structures d'accompagnement à l'emploi et nous ont amenés à commanditer une étude externe auprès de la société « Expat Communication » ; société spécialisée depuis 2001 dans l'accompagnement des transitions liées à la mobilité internationale, le coaching et la formation. Le but de cette étude était de répertorier tous les dispositifs existants en termes de soutien à l'emploi des Français de l'étranger. Elle devait également permettre d'identifier les solutions permettant de valoriser, encourager et fédérer les actuels dispositifs d'aide et enfin de susciter la mise en place d'initiatives là où le besoin existe ou émerge. Cette enquête a été menée en janvier – février 2018 et présentée à la commission à la session de mars. Expat Communication a obtenu 480 réponses au questionnaire d'identification, a recensé 150 structures et a établi 49 fiches détaillées concernant des structures particulièrement actives. Les résultats détaillés sont accessibles sur le site de l'AFE dans la rubrique des travaux de la commission :

<https://www.assemblee-afe.fr/mars-2018-travaux-de-la-commission-du-commerce-exterieur-du-developpement-durable-de-l-emploi-et-de-la-formation.html>

La commission a suivi les conclusions de cette enquête – sous la forme d'une résolution adoptée par l'AFE – qui demandait la mise en place d'une labellisation des initiatives d'aide à l'emploi des Français de l'étranger et que cette labellisation soit assortie d'une aide financière provisoire sur le modèle du dispositif FLAM. La demande s'est malheureusement heurtée à un refus catégorique :

<https://www.assemblee-afe.fr/labellisation-des-initiatives-d-aide-a-l-emploi-des-francais-de-l-etranger.html>

PRÉCONISATION

Réactualiser l'étude à intervalles réguliers : au moins une fois par mandature.

Continuer à œuvrer pour la visibilité et le soutien aux initiatives d'aide à l'emploi.

Avoir en tête que leur rôle a évolué et qu'elles sont de plus en plus fréquemment amenées à soutenir également l'entrepreneuriat, en particulier le « petit entrepreneuriat », qui se développe très rapidement ces dernières années parmi les Français de l'étranger.

B. FORMATION PROFESSIONNELLE

La commission s'est également intéressée à la **formation professionnelle** et notamment au dispositif de formation professionnel dédié aux Français de l'étranger. Elle s'est notamment fortement mobilisée au début de la mandature pour qu'une plus grande visibilité soit donnée à ce dispositif par le biais des consulats.

Elle a également suivi, en dialogue avec les acteurs concernés – en particulier Pôle emploi, l'Association des régions de France et la Direction de l'administration consulaire – la réforme de la formation professionnelle qui a transféré la compétence de la FP aux régions et a donné lieu à un accord entre le MAEDI, le ministère du travail, Pôle Emploi et les Régions de France ainsi qu'à la mise en œuvre d'un dispositif spécifique.

Constatant à plusieurs reprises que le dispositif n'était plus vraiment adapté à la situation et aux besoins des Français de l'étranger, les membres de la commission ont préconisé le recours aux nouvelles technologies multimédias et Internet et ont suggéré la mise en place de formations en ligne.

<https://www.assemblee-afe.fr/formation-professionnelle-des-francais-de-l-etranger.html>

Nous n'avons malheureusement pas pu poursuivre et terminer ces réflexions et cela fait donc l'objet d'une préconisation à la future commission de reprendre et de faire avancer cette thématique

C. LE DISPOSITIF VIE (VOLONTARIAT INTERNATIONAL EN ENTREPRISE)

La commission a régulièrement auditionné Business France, qui est l'opérateur du dispositif VIE, et a émis diverses recommandations visant systématiquement à une extension : tant du côté du type d'entreprises bénéficiaires que du côté de l'accès à un public jeune plus large et plus diversifié.

L'audition que nous avons eu cette semaine – conjointement avec la commission des Budget, Finance et Fiscalité – nous a permis de faire le point sur des évolutions qui vont dans le sens de nos précédentes recommandations :

- Mutualisation de VIE – Portage par les CCI FI

Les CCI FI ont mis en place un dispositif de mutualisation de VIE qui permet de toucher les PME et ETI. Les entreprises signent une convention avec les CCI FI qui assurent une formule de portage avec hébergement de VIE. La formule a du mal à monter en puissance (« *la mayonnaise ne prend pas* »). La mutualisation n'est pas dans la mentalité française. Business France mise sur des critères de regroupements régionaux ou sectoriels pour faire avancer les choses.

https://www.ccifrance-international.org/fileadmin/portail/Documents/2020/TU/Plaquette_VIE_Package_2020.pdf

- Intégration des VIE dans la nouvelle structure « EFE International »

Des entreprises créées par des Français de l'étranger, sans lien juridique avec la France, pourront avoir accès aux VIE ; ce qui n'était pas possible jusqu'à présent, dans le cadre de la nouvelle société « EFE international » (créée par CCI FI et CCEF). Cette possibilité est réservée aux EFE répondant à des critères stricts liés à leur contribution au commerce extérieur ou au rayonnement de la France. Le projet vise actuellement une soixantaine de pays qui ont été répertoriés comme potentiellement aptes à accueillir ce système. Un certain nombre de choses doit être vérifiée, pays par pays, notamment la reconnaissance fiscale.

- Évolution de l'intégration de VIE à des niveaux de formation BTS, DUT, licence Pro

Business France travaille activement à cette évolution, mais la typologie des missions et l'appétence des candidats sont encore faibles. La voie internationale n'est pas encore demandée dans les filières courtes.

Aujourd'hui, 95 % des VIE sont des BAC+5 – Enjeu : susciter l'intérêt des entreprises et opérer le matching avec les bons candidats. Un certain nombre de pistes vont être explorées pour faire évoluer les choses (chèque France Relance Export, sensibilisation vers les BTS, interventions dans les écoles, utilisation des réseaux sociaux, travail du côté des entreprises françaises pour faire évoluer les mentalités, etc.).

D. VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

La commission a également abordé la question, assez complexe, de l'applicabilité de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) aux Français de l'étranger. Des pistes de travail ont été amorcées et restent à explorer.

<https://www.assemblee-afe.fr/adaptation-de-la-procedure-de-validation-des-acquis-de-l-experience-va-e-pour-les-francais-de-l-etranger.html>

<https://www.assemblee-afe.fr/information-des-francais-de-l-etranger-concernant-la-validation-des-acquis-de-l-experience-vae.html>

Préconisation : La crise COVID risque d'entraîner le retour d'un certain nombre de Français de l'étranger présentant des profils atypiques. Le processus VAE pourrait être un moyen de valoriser ces parcours et il serait donc intéressant d'explorer cette piste.

E. CONSEILS CONSULAIRES POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Enfin la commission a plusieurs fois exprimé et réaffirmé l'importance de la tenue de conseils consulaires pour l'emploi et la formation professionnelle, malgré le désengagement financier de l'État dans ce domaine. Les acteurs économiques et professionnels que nous avons rencontrés au cours des six dernières années ainsi que les témoignages remontant du terrain confortent cette nécessité.

CONCLUSIONS

Nous nous sommes toujours attachés à avoir une approche très pragmatique de ce sujet qui concerne les gens dans leur vie quotidienne et à faire des recommandations de nature à toucher un public le plus large possible ; et notamment ceux qui ne rentrent pas forcément dans les grilles standards et que l'on a souvent tendance à oublier.

Nous pensons que tous les axes de travail abordés restent d'actualité et méritent d'être poursuivis et approfondis.

La situation COVID-19 risque d'amener cette commission à travailler sur le retour et la réinsertion sur le marché du travail d'un certain nombre de personnes qui sont encore aujourd'hui des Français de l'étranger.

CONCLUSION, REMARQUES ET RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

Simplification de l'accès du site internet de l'AFE et amélioration du moteur de recherche

Le site reste notre instrument de travail, notre vitrine, il est urgent qu'il soit actualisé et modernisé afin que tous les Conseillers et les Parlementaires puissent mieux accéder aux résultats de nos travaux de l'AFE.

Nous avons constaté qu'il existe une réelle difficulté pour accéder aux réponses de l'administration et que la recherche par thème s'avère pratiquement impossible. Par exemple pour "l'option par thème" sur le site, le commerce Extérieur n'est pas mentionné.

Nous suggérons aussi la possibilité pour ceux qui le souhaitent (conseillers et parlementaires) de s'inscrire pour recevoir des alertes lors de mises à jour.

Notre Commission a commandité une étude en 2017 pour répertorier et analyser les initiatives locales d'aide à l'emploi de nos compatriotes à l'étranger. La Commission souligne le fait que les difficultés ont été très nombreuses quant à la procédure à suivre afin de lancer cette étude, les étapes n'étant pas clairement définies afin de sélectionner une société. Afin de faciliter la réalisation d'études futures au sein des différentes commissions, nous aimerions que des possibilités réelles d'amélioration soient faites afin de rendre les procédures à suivre plus transparentes.

ANNEXES

1. Liste des résolutions et réponses 2015-2021
2. Un exemple de programme de soutien social a des « auto-entrepreneurs » français en difficulté hors de france
3. L'AEFE et le développement durable



ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

#CEDEF
COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

SESSION 2015_Mars

RÉFÉRENCE COM/R.1/15.03

THÈME CE

TYPE Résolution

OBJET

Intégration des Très Petites Entreprises (TPE) et des entrepreneurs individuels au dispositif de soutien du Ministère des Affaires étrangères et du Développement International (MAEDI) aux entreprises.

DEMANDE

Que soit mis en place un accès personnalisé aux TPE et aux entrepreneurs individuels adapté à leurs spécificités notamment financières aux organismes d'aide aux entreprises (Business France, Chambres de commerce, etc.) au même titre que les efforts réalisés et consentis pour les Petites et Moyennes Entreprises (PME).

RÉPONSE

L'objectif du gouvernement est de porter assistance à toutes les entreprises pour leur permettre de se développer à l'international, particulièrement les TPE et PME. Le MAEDI a conscience que près d'un tiers des entreprises exportatrices sont des entreprises artisanales. C'est l'une des raisons qui ont poussé le ministère à plaider en faveur de l'intégration de l'Assemblée Permanente de la Chambre des Métiers de l'Artisanat (APCMA) au Conseil Stratégique de l'Export (CSE). Les TPE disposent ainsi d'une réelle influence et leur voix compte quand il s'agit de délibérer ou d'élaborer des réponses aux problématiques de l'export.

En ce qui concerne les dispositifs de soutien à l'internationalisation des entreprises, ce sont les régions, quand elles sont sollicitées par les TPE ou quand elles détectent les profils les plus susceptibles de réussir leur internationalisation, qui mènent un travail d'accompagnement des TPE en coopération avec les CCI : Ces dispositifs couvrent la sensibilisation à l'international, un pré-diagnostic des chances de réussite, des modules de formation obligatoires, l'identification et la priorisation des marchés ou encore l'incorporation au sein d'un incubateur. Le projet de loi NOTRe, dans son état actuel, confirme le rôle central des régions en termes de soutien aux entreprises : PME, ETI et TPE.

Enfin, en complément de ces dispositifs encadrés notamment par les CCI, les TPE peuvent aussi avoir accès aux services de Business France. Quand elle est sollicitée par une TPE, l'agence porte une attention particulière à l'analyse de la solidité du projet de l'entreprise demandeuse afin de s'assurer de la pérennité de la démarche.

ORIGINE DE LA RÉPONSE : MAEDI/DGM/DEEI



SESSION 2015_Mars

RÉFÉRENCE COM/R.2/15.03

THÈME CE

TYPE Résolution

OBJET

Élargissement du dispositif "Volontariat International en Entreprise" (VIE)

DEMANDE

“- Qu'un état des lieux exhaustif soit réalisé sur le programme VIE sur la base des dossiers administratifs gérés par Business France ;
- Que le démarchage d'entreprises soit prioritairement opéré auprès des PME et PMI ;
- Que des actions soient mises en place pour intégrer en plus grand nombre dans le système des candidats issus de formations professionnelles (BTS, DUT, Licence Pro) ;
- Que la limite d'âge soit relevée de 28 à 30 ans ;
- Que les bases d'un nouveau statut à l'échelle de l'Union Européenne de "Volontaire Civil Européen" soient présentées sur le modèle du VIE en France.”

RÉPONSE

Qu'un état des lieux exhaustif soit réalisé sur le programme VIE sur la base des dossiers administratifs gérés par Business France.

- Que le démarchage d'entreprises soit prioritairement opéré auprès des PME et PMI.

En ce qui concerne le démarchage d'entreprises prioritairement opéré auprès des PME et PMI, des efforts en ce sens sont déjà en cours.

En effet, Business France a pleinement conscience du fait que le réservoir des grands groupes s'épuise et l'opérateur considère les PME/PMI comme un des axes prioritaires de développement du dispositif VIE dont les objectifs de croissance sont conséquents (on comptait 8 413 VIE en poste au 31/12/2014 pour un objectif de 10 000 VIE en poste au 31 décembre 2017).

L'agence a, entre autres, créé dès 2012 une cellule spécifique PME Ile-de-France (la région draine à elle seule plus de 60% des VIE) afin de promouvoir le programme auprès de cette catégorie d'entreprises. En 3 ans, le nombre de VIE en poste a crû de 37% sur le périmètre de l'équipe en charge du dossier. S'ajoute à cela une série d'événements de prospection tournés essentiellement vers les PME/PMI de mai à novembre 2015.

Pour information, en mai 2015, sur 12 mois glissants, la progression du nombre de VIE en mission pour les PME/PMI est de +10,2% contre seulement +0,8% pour les Grands Groupes (cette baisse de la croissance des grands groupes est notamment liée aux diverses réorganisations menées ces derniers mois chez EADS ou Peugeot par exemple).

- Que des actions soient mises en place pour intégrer en plus grand nombre dans le système des candidats issus de formations professionnelles (BTS, DUT, Licence Pro).

La démocratisation du dispositif VIE est un des engagements du Gouvernement, repris dans le Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi du 6 novembre 2012 (décision n°16).

Face au constat de la concentration de recrutement de VIE diplômés à Bac + 5, en dépit de l'ouverture du dispositif « sans condition de diplôme », un nouveau dispositif, le « VIE Pro », vise à rendre le programme plus accessible aux jeunes moins diplômés, inscrits dans un cursus de licence professionnelle.

Le VIE Pro a été instauré par une convention cadre signée le 13 mars 2012 par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, le Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, la Conférence des Présidents d'Université (CPU), Ubifrance, le MEDEF, la CGPME, et le Cercle Magellan. Le dispositif a été lancé officiellement en novembre 2013 par la Ministre du Commerce extérieur, Madame Nicole Bricq.

Une première phase d'expérimentation a été menée avec plusieurs universités volontaires à la rentrée 2013/2014 (Marne la Vallée, Le Havre, Cergy-Pontoise et Valenciennes) dans des secteurs ciblés comme le tourisme, les transports, la logistique, le BTP et la grande distribution. Ces universités ont donné leur accord pour aménager leurs cursus de licence professionnelle, en remplaçant le stage des étudiants de 4 mois et demi avec une mission VIE d'une durée minimum de six mois ; leur mission étant validée par l'unité d'enseignement dédiée pour l'obtention du diplôme.



ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

#CEDEF
COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

Business France, en tant que gestionnaire du dispositif VIE, a mené plusieurs campagnes de promotion du VIE Pro auprès des entreprises et des étudiants dès fin 2013 et poursuivies courant 2014.

Cependant, il n'a pas été possible de concrétiser un départ dans le cadre initial prévu avec les 4 universités pilotes, pour plusieurs raisons : inadéquation de certaines filières pilotes avec les besoins des entreprises, articulation difficile entre le calendrier des besoins des entreprises et le calendrier universitaire et réticences du côté des entreprises, qui préfèrent opter pour des profils plus diplômés. Une expertise est actuellement menée par la DG Trésor, en lien avec Business France, afin de proposer des pistes d'amélioration du dispositif pour favoriser la rencontre entre l'offre et la demande de VIE Pro.

Partant du constat que les besoins de l'entreprise restent le principal déclencheur de la mise en place d'une mission VIE pour les filières courtes, il pourrait être envisagé de faire évoluer le dispositif initial pour mieux répondre aux besoins des entreprises en ciblant de nouvelles filières universitaires (aéronautique, informatique, génie mécanique...) et en élargissant le concept du VIE Pro vers un concept plus global afin de promouvoir les filières technologiques ou techniques (bac+2 à bac+3) et de viser des jeunes déjà diplômés et non en cours d'obtention de diplôme.

Il n'en demeure pas moins que certains freins devraient persister comme le niveau en langue étrangère pour des cursus technologiques moins bien préparés. (Origine de la réponse : Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique - Direction générale du Trésor)

- Que la limite d'âge soit relevée de 28 à 30 ans.

Le relèvement de l'âge limite de 28 à 30 ans ne fait actuellement pas partie des pistes envisagées, et ce pour plusieurs raisons : le statut du VIE étant reconnu par l'Espagne et l'Angleterre, dans d'autres pays le statut étant soumis à des quotas (Australie, Brésil, Canada, Inde) enfin pour la Corée du Sud et l'Angola les accords étant signés mais non ratifiés, dont la Corée du Sud), toute modification aussi substantielle du cadre d'exercice du volontariat international pourrait mettre en péril la reconnaissance de ce statut par des tiers. Par ailleurs, pour permettre une exonération du paiement de l'IR dans les pays d'accueil, éviter de payer localement pour la couverture sociale des volontaires et faciliter l'obtention des autorisations de travail, le VIE est souvent présenté comme un stage en entreprise par Business France. Or, il apparaît pour le moins compliqué de présenter des individus de 30 ans comme des stagiaires.

- Que les bases d'un nouveau statut à l'échelle de l'Union Européenne de "Volontaire Civil Européen" soient présentées sur le modèle du VIE en France.

Au niveau européen, il existe le service volontaire européen (SVE), qui constitue une forme de service civique, défini à l'article L. 120-1 du code du service national. Ce dispositif permet de favoriser la mobilité des jeunes à l'étranger et l'acquisition de compétences utiles pour leur insertion professionnelle. Il fait également partie du volet Jeunesse et Sport du Programme Erasmus +.

Ce programme ne répond pas aux mêmes attentes que le Volontariat International en Entreprise (VIE), dispositif français géré par Business France pour le compte de l'état. En effet, le VIE consiste à réaliser une mission professionnelle en entreprise (majoritairement des missions commerciales) tandis que le SVE vise à effectuer des missions d'intérêt général au sein d'organisations non lucratives.

Des tentatives ont eu lieu pour mettre en place un statut européen du VIE, mais n'ont pu aboutir en raison de la situation spécifique des volontaires, notamment en matière fiscale, dont la compétence relève des États membres.

ORIGINE DE LA RÉPONSE : Réponses communes de Business France, la DG Trésor et de la DEEI



ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

#CEDDEF
COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

SESSION 2015_Mars

RÉFÉRENCE COM/R.3/15.03

THÈME CE

TYPE Résolution

OBJET

Participation des conseillers consulaires aux conseils économiques et d'influence

DEMANDE

Que les postes diplomatiques associent tous les conseillers consulaires aux conseils économiques et d'influence

RÉPONSE

“Dans le cadre de leur mobilisation pour la diplomatie économique, les ambassades réunissent un conseil économique composé des services publics d'appui aux entreprises et des acteurs privés les plus représentatifs de la communauté d'affaires présente localement.

Les conseils économiques sont un lieu de coordination de tous les acteurs de l'écosystème économique français dans un pays donné et de pilotage des acteurs autour d'axes de travail stratégiques pour l'année.

De ce fait, la composition de ces conseils privilégie tout naturellement la nature de l'activité des membres : présidents des chambres de commerce, membres les plus actifs de la communauté des CCEF, chefs d'entreprise, grands groupes et PME, directeurs locaux de Business France ou d'Atout France, ou économistes dont l'expertise peut nourrir les travaux du conseil économique.

Si un conseiller consulaire exerce une fonction qui peut justifier qu'il soit associé aux travaux du conseil économique, l'ambassadeur appréciera localement si son association est souhaitable. Elle n'a pas de caractère automatique et n'obéit pas à une règle édictée par le ministère des affaires étrangères et du développement international, le principe étant celui d'une ouverture au cas par cas aux conseillers consulaires.

L'association aux conseils d'influence obéit aux mêmes principes de représentation que les conseils économiques.

ORIGINE DE LA RÉPONSE : MAEDI/DGM/DEEI”



ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

#CEDDEF
COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

SESSION 2015_Mars

RÉFÉRENCE COM/P.1/15.03

THÈME DD

TYPE Proposition

OBJET

Création d'un prix AFE sur le développement durable

DEMANDE

“La création d'un prix AFE à partir de 2016 intitulé «Prix AFE du développement durable».

L'objectif de ce prix est de promouvoir les bonnes pratiques en matière de développement durable comme préoccupation importante des Français de l'étranger et dont le concept, les critères et les modalités seront définis par la commission CEDDEF. Les conseils consulaires seront associés à cette initiative.

L'affectation budgétaire sur les fonds de l'AFE afin de pourvoir à ce”

RÉPONSE



ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

#CEDEF
COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

SESSION 2015_Mars

RÉFÉRENCE COM/P.2/15.03

THÈME DD

TYPE Proposition

OBJET

Compensation carbone

DEMANDE

La mise en place d'une compensation carbone pour les déplacements des conseillers AFE à Paris. Le financement de cette compensation serait à affecter dans un premier temps sur les fonds de l'AFE. L'objectif à terme est de trouver des partenaires financiers.

RÉPONSE



ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

#CEDEF
COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

SESSION 2015_Mars

RÉFÉRENCE COM/R.4/15.03

THÈME DD

TYPE Résolution

OBJET

Mise en place d'une charte sur le développement durable

DEMANDE

La mise en place d'une charte sur le développement durable à l'attention des établissements publics à l'étranger.

RÉPONSE

Depuis la circulaire du 3 décembre 2008 relative à l'exemplarité de l'Etat au regard du développement durable dans le fonctionnement de ses services et de ses établissements publics, le MAEDI a mis en place un plan administration exemplaire (PAE) qui a fait l'objet de rapports annuels et s'est traduit par des mesures concrètes entre 2009 et 2014. Durant cette période, le ministère a toujours été dans les cinq premières administrations à atteindre les indicateurs définis par la circulaire.

Cette matière est traitée plus particulièrement par la direction générale de l'administration qui a nommé un Haut Fonctionnaire en charge du Plan administration (HFPAE) au sein de la Direction des Immeubles et de la Logistique. La mise en œuvre des préconisations de l'Etat exemplaire s'appuie régulièrement sur la présentation des enjeux globaux à l'occasion des réunions de directions et des formations aux nouveaux agents. Les problématiques du PAE sont également abordées lors du comité de direction hebdomadaire de la DGA. Au quotidien, un agent travaille à mi-temps sur le sujet, en liaison avec ses collègues les plus directement concernés au sein de la DGA et de la DAGN. La DIL ne dispose pas d'un budget propre à l'administration exemplaire, l'effet levier de nombreuses actions est, par conséquent, limité tant en centrale qu'en poste.

Pour 2014, l'objectif était d'adopter systématiquement une démarche environnementale dans notre politique immobilière à l'étranger et d'étendre à ce réseau les bonnes pratiques, dans l'optique du sommet de Paris en novembre 2015.

Origine de la réponse : MAEDI/DGA/DIL/SCL et AEFE



ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

#CEDEF
COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

SESSION 2015_Mars

RÉFÉRENCE COM/5/15.03

THÈME E&F

TYPE Résolution

OBJET

Adaptation du dispositif de soutien à l'emploi des Français de l'étranger

DEMANDE

- Que la commission permanente pour l'emploi et la formation continue de se réunir pour l'année 2016 et 2017 afin d'évaluer la pertinence de l'aide financière et de ses critères de répartition auprès des différents centres
- Qu'une étude soit effectuée afin de connaître l'ensemble des dispositifs existants qu'ils soient subventionnés ou non ainsi que sur les subventions existantes en termes de soutien à l'emploi de nos compatriotes à l'étranger
- Qu'une enveloppe de soutien, indépendamment du budget consacré à l'aide sociale et sur la base de critères clairement définis soit attribuée afin d'éviter les abus pour permettre l'insertion professionnelle de jeunes Français et favoriser la mobilité internationale.

RÉPONSE

La Commission permanente pour l'emploi et la formation professionnelle a approuvé, lors de sa réunion du 13 mars 2015, un plan de réduction progressive des subventions accordées aux organismes chargés, à l'étranger, de faciliter l'accès des Français à l'emploi. Destiné à accompagner la suppression en 2015 de la ligne budgétaire « Emploi et formation professionnelle du P151 », ce plan incluait des propositions chiffrées de subventions pour 2015, 2016 et, pour un nombre limité de cas, 2017. Les décisions correspondantes ayant donc été prises, la réunion de la Commission permanente en 2016 et 2017 serait sans objet.

La suppression du dispositif d'aide à l'emploi et la formation professionnelle des Français à l'étranger a eu pour corollaire la suppression, à l'administration centrale et dans les postes diplomatiques et consulaires, des ETP des agents qui étaient en charge de le faire fonctionner. La DFAE ne dispose donc plus des moyens humains qui lui permettraient de mener une étude de grande ampleur sur les différents dispositifs existants d'aide à l'emploi des Français à l'étranger.

Le MAEDI ne dispose d'aucuns crédits budgétaires susceptibles d'être affectés au soutien à l'insertion professionnelle des jeunes Français à l'étranger ou à la mobilité internationale.

ORIGINE DE LA RÉPONSE : Origine de la réponse : Ministère des Affaires étrangères et du Développement international / Sous-direction de l'expatriation, de la scolarisation et de l'action sociale



ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

#CEDDEF
COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

SESSION 2015_Mars

RÉFÉRENCE COM/6/15.03

THÈME E&F

TYPE Résolution

OBJET

Evolution de la formation professionnelle pour les Français de l'étranger

DEMANDE

Que les conseillers consulaires soient informés et impliqués sur toutes les demandes en termes de formations professionnelles effectuées auprès de leur poste diplomatique ainsi que sur le mode de fonctionnement du nouveau dispositif.

RÉPONSE

Le nouveau dispositif de formation professionnelle, en France, des Français établis à l'étranger, est devenu opérationnel le 6 mai 2015. Fondé sur une convention quadripartite passée entre le MAEDI, le Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, l'Association des régions de France et Pôle Emploi, il doit permettre aux Français de l'étranger d'accéder à des formations professionnelles organisées par les régions. Les candidatures, après avoir été recueillies par les postes diplomatiques et consulaires, sont traitées par un bureau dédié de Pôle Emploi International, qui se charge ensuite de trouver auprès des régions les places de stages correspondantes.

La réception des candidats à une formation professionnelle en France, la collecte des dossiers de candidature et leur envoi au bureau de Pôle Emploi International sont des tâches à caractère administratif, de la seule responsabilité des services compétents des postes diplomatiques et consulaires.

Les postes diplomatiques et consulaires pourront informer les conseillers consulaires des candidatures reçues et traitées par leurs services à l'occasion des réunions du conseil consulaire en formation « emploi et formation professionnelle ». De même, une information à caractère général sur le fonctionnement du dispositif pourra être donnée aux conseillers consulaires lors des réunions du conseil consulaire, et aux conseillers de l'AFE à l'occasion des réunions de cette instance.

ORIGINE DE LA RÉPONSE :

Ministère des Affaires étrangères et du Développement international / Sous-direction de l'expatriation, de la scolarisation et de l'action sociale



ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

#CEDEF
COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

SESSION 2015_Mars

RÉFÉRENCE COM/M.1/15.03

THÈME E&F

TYPE Motion

OBJET

Charles Péguy

DEMANDE

Que la subvention allouée pour 2016 et 2017 pour le centre Charles Péguy de Londres soit redistribuée aux autres centres d'aide à l'insertion professionnelle qui assurent une mission de service public non rémunératrice et qui ne disposent pas encore des capacités d'autofinancements à moyen terme.

RÉPONSE

La Commission permanente pour l'emploi et la formation professionnelle des Français de l'étranger, qui s'est réunie pour la dernière fois le 13 mars 2015, a validé lors de cette réunion un plan de diminution progressive des subventions versées par le MAEDI aux structures chargées de favoriser l'accès au marché du travail local des Français résidant à l'étranger. Ce plan a pour objectif d'éviter que la suppression, à compter de 2015, de la ligne budgétaire du P151 consacrée à cet objet n'affecte de façon trop brutale les organismes concernés, et de leur laisser un délai pour parvenir à l'autofinancement, au plus tard jusqu'en 2017.

Dans ce cadre, le Centre Charles Péguy de Londres s'est vu allouer une subvention de 35 000 € en 2015 et, sous réserve de la contrainte budgétaire, 26 000 € en 2016 et 17 000 € en 2017. Il devra, à cette date, avoir trouvé les moyens d'autofinancer son activité, et la Commission l'a encouragé à cette fin à facturer ses prestations aux entreprises bénéficiaires.

Le MAEDI ne peut revenir sur cette décision de la Commission permanente pour l'emploi et la formation professionnelle des Français de l'étranger, organe qui comptait en son sein des élus des Français de l'étranger et était seul compétent en la matière.

ORIGINE DE LA RÉPONSE : Ministère des Affaires étrangères et du Développement international / Sous-direction de l'expatriation, de la scolarisation et de l'aide sociale



ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

#CEDEF
COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

SESSION 2015_Oct

RÉFÉRENCE

THÈME CE

TYPE Résolution

OBJET

Guichet Unique

DEMANDE

Que soit mis en place un guichet unique dans les postes visant à mieux informer et à orienter les entreprises demandereses.

RÉPONSE

Nous partageons avec l'AFE le souci de clarifier la lisibilité du dispositif de soutien à l'export pour les entreprises qui entament leur processus d'internationalisation.

Au niveau national, le Secrétaire d'État au commerce extérieur a créé le Conseil stratégique de l'export pour favoriser la concertation et permettre une circulation de l'information entre les différents acteurs de l'export. Prévu par l'article 6 du décret du 22 décembre 2014 relatif à l'agence Business France, le Conseil stratégique de l'export réunit les principaux acteurs intervenant dans le soutien à l'internationalisation des entreprises : Business France, l'Association des régions de France, CCI International, CCI France, CCI France International, le Comité national des conseils du commerce extérieur de la France, Bpifrance, la COFACE, MEDEF International, la CGPME, l'OSCI, la direction générale du Trésor, la direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats, la direction générale des entreprises, la direction générale des douanes et des droits indirects, la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises ainsi que plusieurs personnalités qualifiées (notamment représentant de l'APCMA, Sopexa). Le Conseil stratégique de l'export a notamment pour mission de formuler des recommandations afin de renforcer la coordination des acteurs français de l'export, au niveau national et régional.

Les partenaires du Conseil stratégique de l'export se sont mis d'accord pour rénover le portail France International, conçu en 2013 pour favoriser la diffusion de l'information entre différents partenaires de l'export. Le site refondé vise à regrouper sur un site unique les informations utiles et actualisées sur les services en matière d'appui à l'internationalisation des entreprises offerts par les différents acteurs présents au sein du Conseil stratégique de l'export. Le projet a été lancé en mars 2015 par le Secrétaire d'État chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger. Le site est mis à jour pour tenir compte des changements intervenus depuis son lancement : création de Business France en janvier 2015, signature d'un partenariat stratégique entre Business France, CCI International et CCI France International et d'une convention entre Business France et le Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France. Le nouveau portail France International qui sera dévoilé au début de l'année 2016 vise avant tout à offrir un portail unique à destination des entreprises à chacune des étapes clef de leur internationalisation en les orientant vers le bon interlocuteur pour leur prospection, leur recherche de partenaires locaux ou de distributeurs, leur recherche de financement, leurs démarches douanières ou au moment de leur implantation localement. Parallèlement, chacun des sites des acteurs concernés prévoira un lien vers le portail France International.

ORIGINE DE LA RÉPONSE : Le Secrétaire d'État chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger et la Direction des entreprises et de l'économie internationale du Ministère des affaires étrangères et du développement International.



ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

#CEDEF
COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

SESSION 2015_Oct

RÉFÉRENCE COM/R.2/15.10

THÈME CE

TYPE Résolution

OBJET

Participation des conseillers consulaires aux conseils économiques et d'influence

DEMANDE

- Qu'un dispositif soit mis en place permettant aux conseillers consulaires de se porter candidats auprès des ambassadeurs de leur circonscription.
- Qu'en cas de refus, celui-ci soit motivé par écrit par l'ambassadeur.

RÉPONSE

Le conseil économique est une instance qui a pour objectif, au plan local et sur une base régulière, d'échanger des informations avec les entreprises et de structurer le dialogue avec elles autour de perspectives communes. Sa composition découle de ces missions et est laissée à l'appréciation du chef de poste diplomatique, en fonction du contexte local, de l'expertise souhaitée et des objectifs à atteindre. Outre les services concernés de l'ambassade, il rassemble un éventail représentatif des milieux d'affaires français dans le pays.

Dans ces conditions, il ne paraît pas utile de mettre en place un dispositif permettant à des conseillers consulaires de se porter candidats au conseil économique. Dans la mesure où il ne s'agit pas d'une décision administrative qui s'impose à l'égard d'un administré, le chef de poste n'a pas à motiver son refus d'associer un conseiller consulaire à un conseil économique. L'expertise des conseillers consulaires œuvrant dans le domaine économique est connue des postes et il en est d'ores et déjà tenu compte.

La lecture des procès-verbaux des conseils consulaires, ainsi que des rapports annuels au conseil consulaire, a toutefois montré qu'il n'était pas donné assez de place aux questions économiques, en application de l'article 3 du décret n°2014-144. Des instructions vont être transmises aux postes diplomatiques et consulaires pour leur rappeler de tenir compte de cette dimension dans leurs relations de travail avec les conseillers consulaires.

ORIGINE DE LA RÉPONSE : DFAE et DGM



ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

#CEDEF
COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

SESSION 2015_Oct

RÉFÉRENCE COM/M.1/15.10

THÈME E&F

TYPE Motion

OBJET

Subvention du centre Charles Péguy de Londres

DEMANDE

- Qu'une évaluation des efforts du Centre Charles Péguy pour facturer ses prestations aux entreprises bénéficiaires soit mise en place.
- Qu'il en soit rendu compte à l'AFE avant la session de mars 2016.

RÉPONSE

Conformément au compte rendu de la commission permanente pour l'emploi et la formation professionnelle du 13 mars 2015, le ministère entend accompagner le centre Charles Péguy (à hauteur de 26 000 euros en 2016) dans son plan d'augmentation de recettes en vue de l'autofinancement de son activité. Dans ce cadre, le consulat général de France à Londres déposera, début 2016, la demande de subvention du centre Charles Péguy, qui sera examinée, en fonction de la contrainte budgétaire, par le comité des subventions de la direction des Français à l'étranger en juin 2016.

La demande de subvention devra être assortie d'un rapport d'étape d'exécution du plan triennal d'autofinancement du centre qui sera communiqué à l'Assemblée des Français de l'Etranger avant la session de mars 2016.

ORIGINE DE LA RÉPONSE : Ministère des affaires étrangères et du développement international / Sous-direction de l'expatriation, de la scolarisation et de l'aide sociale



ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

#CEDEF
COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

SESSION 2015_Oct

RÉFÉRENCE COM/R.3/15.10

THÈME E&F

TYPE Résolution

OBJET

Adaptation du dispositif de soutien à l'emploi des Français de l'étranger

DEMANDE

Que les subventions allouées pour 2016 et 2017 soient gelées et qu'un processus d'évaluation soit ré initié.

RÉPONSE

La loi de finances pour 2015 a supprimé la ligne budgétaire dédiée à la formation et à la recherche d'emplois à l'étranger. Ces aides, allouées par les comités consulaires pour l'emploi et la formation professionnelle, avaient été critiquées par la Cour des comptes en 2013.

Cette suppression n'entraînera pas la fin de l'accompagnement local de nos concitoyens. Afin de ne pas mettre en péril l'équilibre financier des chambres de commerce et d'industrie qui, dans certains pays, gèrent les services emploi et formation professionnelle en faveur de nos ressortissants, il a été demandé aux postes diplomatiques et consulaires de se rapprocher des opérateurs. Ceux-ci doivent construire avec eux et avec nos services œuvrant à l'étranger à notre diplomatie économique, un plan d'augmentation des recettes qui permette de parvenir à un autofinancement à l'horizon 2017.

Pendant cette période, le MAEDI continuera à accompagner, de manière dégressive jusqu'en 2017 au plus tard, les dispositifs locaux d'emploi et de formation professionnelle dans les pays où ils existent, grâce à des redéploiements de crédits internes au programme budgétaire 151.

ORIGINE DE LA RÉPONSE : Ministère des affaires étrangères et du développement international / Sous-direction de l'expatriation, de la scolarisation et de l'aide sociale



ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

#CEDEF
COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

SESSION 2015_Oct

RÉFÉRENCE COM/M.2/15.10

THÈME E&F

TYPE Motion

OBJET

Pérennité du financement de la CITIM au Canada

DEMANDE

Que la subvention accordée à la CITIM sur la ligne budgétaire 151 auparavant financée par le MAE (80.000 EUR) soit reprise par le Ministère du travail et/ou de la jeunesse et des sports dans le cadre de la formation professionnelle.

RÉPONSE

La loi de finances pour 2015 a supprimé la ligne budgétaire dédiée à la formation et à la recherche d'emplois à l'étranger. Ces aides, allouées par les comités consulaires pour l'emploi et la formation professionnelle, avaient été critiquées par la Cour des comptes en 2013.

Cette suppression n'entraînera pas la fin de l'accompagnement local de nos concitoyens. Afin de ne pas mettre en péril l'équilibre financier des chambres de commerce et d'industrie qui, dans certains pays, gèrent les services emploi et formation professionnelle en faveur de nos ressortissants, il a été demandé aux postes diplomatiques et consulaires de se rapprocher des opérateurs. Ceux-ci doivent construire avec eux et avec nos services œuvrant à l'étranger à notre diplomatie économique, un plan d'augmentation des recettes qui permette de parvenir à un autofinancement à l'horizon 2017.

Pendant cette période, le MAEDI continuera à accompagner, de manière dégressive jusqu'en 2017 au plus tard, les dispositifs locaux d'emploi et de formation professionnelle dans les pays où ils existent, grâce à des redéploiements de crédits internes au programme budgétaire 151.

C'est dans ce cadre que s'est réunie, le 13 mars dernier, la commission permanente pour l'emploi et la formation professionnelle qui a décidé un accompagnement de l'association CITIM sur le triennum 2015-2017 à hauteur de 50.000 euros en 2015 et, en fonction des disponibilités budgétaires, de 30.000 euros en 2016 et 10.000 euros en 2017.

ORIGINE DE LA RÉPONSE : Ministère des affaires étrangères et du développement international / Sous-direction de l'expatriation, de la scolarisation et de l'aide sociale



ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

#CEDEF
COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

SESSION 2015_Oct

RÉFÉRENCE COM/R.4/15.10

THÈME DD

TYPE Résolution

OBJET

Gestion du parc immobilier relativement aux concepts de développement durable

DEMANDE

- La mise en place d'un audit énergétique sur l'ensemble des établissements du réseau AEFÉ labélisés EGD, incluant une évaluation budgétaire d'une remise aux normes de ces établissements,
- L'élaboration d'un planning pluriannuel concernant la construction/rénovation des EGD
- Le renforcement en personnel de la Direction des Immeubles et de la Logistique (DIL) afin de : gérer la maintenance de tous les établissements de façon centralisée et réaliser des économies dans les coûts d'exploitation.
- De proposer systématiquement aux établissements conventionnés le recours à l'expertise environnementale de la DIL concernant le développement durable, l'écoconstruction et l'économie circulaire
- D'intégrer les concepts d'économie circulaire dans la construction et la maintenance des bâtiments.
- L'ensemble de ces actions devra être communiqué aux conseillers consulaires concernés.

RÉPONSE

- 1) Les audits énergétiques sont faits au fur et à mesure des études de rénovation ou d'extension des locaux des établissements scolaires en gestion directe (EGD).
- 2) Le nouveau SPSI (schéma pluriannuel de stratégie immobilière) de l'AEFE vient d'être soumis à la CIME (commission interministérielle chargée d'émettre un avis sur les opérations immobilières de l'État à l'étranger), à France Domaine et au MAEDI. Cette étude comprend un audit technique et fonctionnel de chacun des sites des EGD au regard des objectifs de gestion de l'Agence dans sa politique immobilière. Il comprend aussi une proposition de programmation immobilière pour les cinq prochaines années.
- 3) La politique de la direction des immeubles et de la logistique du ministère des affaires étrangères et du développement international (DIL) en matière environnementale, longtemps régie par la circulaire du 3 décembre 2008 relative à l'exemplarité de l'État au regard du Développement Durable dans le fonctionnement de ses services et de ses établissements publics ayant entraîné la mise en place du Plan Administration Exemplaire (PAE), est désormais régie par l'instruction du Premier ministre du 17 février 2015 relative au plan d'action interministériel « Administration exemplaire » pour l'environnement 2015-2020. Ce plan administration exemplaire est uniquement applicable à l'administration centrale. Les postes participent sur la base du volontariat. La DIL tient à souligner que dans le cadre de ce nouveau plan d'action interministériel « Administration exemplaire », les opérateurs de plus de 250 ETP seront tenus de l'appliquer en centrale à compter du 31 décembre 2016. Ce plan prévoit, pour la période 2015-2020, des mesures tant économiques qu'environnementales et sociales. Les résultats des applications successives de plan « administration exemplaire » en administration centrale sont positifs avec notamment la réduction de 58,5% de la consommation de papier du MAEDI en 5 ans (entre 2009 et 2014) ou encore la diminution du parc automobile de 29% en 5 ans (entre 2009 et 2014). La DIL a également été à l'initiative de la réalisation du bilan carbone de l'administration centrale en 2010 et en 2013. Les résultats de ces bilans ont montré une diminution de 45% des émissions de gaz à effet de serre. La DIL a souhaité aller plus loin dans sa démarche d'exemplarité et procède actuellement, grâce à un prestataire, à la réalisation du bilan carbone de son réseau diplomatique et ce, afin d'atteindre la neutralité carbone en 2020. Tout comme l'AFE, la DIL souligne l'importance accordée à la question environnementale dans le cadre de la tenue de la COP 21 mais également au-delà. Certains objectifs du projet MAEDI 21 concernent l'environnement et doivent contribuer à renforcer l'attachement de la France au développement durable.



ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

#CEDDEF
COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

La DIL rappelle que, depuis 2013, la gestion des locaux à usage d'enseignement a été transférée à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et qu'elle n'est donc pas en mesure de répondre à la recommandation de l'AFE pour une gestion centralisée de la maintenance. D'autre part, la DIL ne dispose pas des moyens humains lui permettant de se positionner en tant qu'expert environnemental pour le compte de l'AEFE.

4) Les établissements conventionnés du réseau de l'AEFE sont responsables de leurs affaires immobilières. Ils peuvent, s'ils le souhaitent, faire appel au service immobilier de l'AEFE pour les aider dans la définition, le montage et le suivi de leurs projets immobiliers.

5) La dimension environnementale des projets est une des priorités de l'AEFE inscrite comme un objectif du nouveau SPSI. Dans l'ensemble de ses opérations immobilières, l'AEFE s'inscrit dans une démarche volontariste de développement durable qui s'adapte à la diversité des situations climatiques et des contextes techniques de chaque projet.

L'aspect environnemental est un critère d'analyse et de jugement décisif des projets dans les concours d'architecture. S'appuyant sur son service immobilier, l'AEFE place au cœur de son dialogue avec les acteurs de projet cette démarche environnementale et sélectionne :

des maîtres d'œuvre disposant d'une compétence environnementale,
des assistants spécialisés pour le suivi des certifications environnementales des constructions.

L'AEFE privilégie une démarche environnementale respectueuse des ressources naturelles et énergétiques locales avec des techniques qui tiennent compte des savoir-faire des entreprises du pays. La démarche environnementale s'adapte à chaque projet étant donné la diversité des situations climatiques et des contextes techniques. L'AEFE encourage les architectures bioclimatiques pour apporter des solutions passives aux problématiques de confort d'été comme d'hiver et de limiter au maximum les consommations énergétiques.

Face à la diversité des situations climatiques et des contextes techniques, mais aussi à l'impossibilité de transposer la réglementation française à l'étranger, l'AEFE examine les situations au cas par cas dans le cadre d'un travail conjoint avec la maîtrise d'œuvre du projet et notamment avec sa composante locale. Les normes environnementales locales sont respectées.

L'Agence travaille avec l'organisme de certification Cerway pour transposer le référentiel de la certification française HQE™, support de réflexion reconnu pour la conception et la construction à haute qualité environnementale en France, à l'international. Le lycée Alexandre-Yersin de Hanoï et l'école maternelle du lycée français de Madrid, en cours d'études, seront les prochains établissements certifiés HQE International™.

6) Lors de la session d'octobre 2015, le service immobilier de l'AEFE a été auditionné par la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation de l'AFE. Il est à la disposition des conseillers pour les tenir informés de la mise en œuvre de ces diverses actions.

ORIGINE DE LA RÉPONSE : AEFE et DIL



ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

#CEDEF
COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

SESSION 2016_Mars

RÉFÉRENCE COM/R.1/16.03

THÈME CE

TYPE Résolution

OBJET

Participation des Conseillers consulaires aux conseils économiques et d'influence

DEMANDE

Qu'un conseil économique et un conseil d'influence accueillent annuellement tous les conseillers consulaires d'un même pays.

RÉPONSE

Les conseils économiques sont un lieu de coordination de tous les acteurs de l'écosystème économique français dans un pays donné et de pilotage des acteurs autour d'axes de travail stratégiques pour l'année. La participation à leurs réunions découle de ce principe : La composition des conseils économiques privilégie la nature de l'activité des membres : présidents des chambres de commerce, membres les plus actifs de la communauté des CCEF, chefs d'entreprise, grands groupes et PME, directeurs locaux de Business France ou d'Atout France, ou économistes dont l'expertise peut nourrir les travaux du conseil économique. Si un conseiller consulaire exerce une fonction qui peut justifier qu'il participe aux travaux du conseil économique, l'ambassadeur appréciera localement si sa participation est souhaitable. Le principe est celui d'une ouverture au cas par cas aux conseillers consulaires. La participation aux conseils d'influence obéit aux mêmes principes de représentation que les conseils économiques. Le ministère des affaires étrangères et du développement international a rappelé aux postes à l'étranger au début de l'année 2016 qu'en application de l'article 3 du décret n°2014-144 du 18 février 2014, le conseil consulaire « reçoit périodiquement des informations concernant l'implantation locale des entreprises françaises ou de leurs filiales et leur activité. Il est informé des dispositifs d'aide prévus par la législation et la réglementation françaises ». En conséquence, les postes ont été invités à mieux associer les conseillers consulaires aux questions économiques de leur circonscription, sous la forme la plus adaptée au contexte local, notamment par l'inscription du point à l'ordre du jour d'une réunion du conseil consulaire et/ou lors de la présentation du rapport annuel du président du conseil consulaire.

Origine de la réponse : MAEDI/FAE/SG AFE



ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

#CEDDEF
COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

SESSION 2016_Mars

RÉFÉRENCE COM/R.2/16.03

THÈME DD

TYPE Résolution

OBJET

Partenariat de l'AEFE avec Surfrider Foundation Europe

DEMANDE

- la création d'un partenariat entre l'association Surfrider Foundation Europe et l'AEFE via les axes de travail des Actions Pédagogiques Pilotes permettant de cibler des actions ayant vocation à dynamiser les établissements ;
- que dans le cadre de la création du partenariat précédent, l'AEFE s'engage à relayer les activités de Surfrider Foundation Europe notamment en matière pédagogique et/ou de sensibilisation aux actions de l'association au sein du réseau des établissements et du réseau des associations répertoriées sous le label FLAM ;
- que l'ensemble des actions découlant de ce partenariat soit communiqué aux conseillers consulaires concernés afin d'associer le monde scolaire à la communauté résidente pour encourager les gestes citoyens et la prise en compte par tous de la sauvegarde des océans, des littoraux et des espaces aquatiques.

RÉPONSE

L'AEFE s'engage, par le biais de son service pédagogique, à étudier la création d'un partenariat avec l'association « Surfrider Foundation Europe ».

Dans ce cadre, seront étudiés les axes de travail qui pourront être proposés aux établissements du réseau d'enseignement français à l'étranger et les actions de communication envisageables.

L'ensemble des conseillers consulaires concernés seront informés.



ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

#CEDEF
COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

SESSION 2016_Mars

RÉFÉRENCE COM/R.3/16.03

THÈME E&F

TYPE Résolution

OBJET

Tenue des conseils consulaires pour l'emploi et la formation professionnelle.

DEMANDE

- Que se tienne dans les 130 postes consulaires, un conseil consulaire sur l'emploi et la formation professionnelle, ou qu'à minima ce point soit inscrit à l'ordre du jour d'au moins un conseil consulaire par an
- Que ces conseils consulaires pour l'emploi soient le lieu où l'on identifiera à travers un débat contradictoire, des partenaires locaux (CCI, associations de droit local) capables de soutenir l'insertion professionnelle de nos compatriotes.
- Que les postes consulaires travaillent à l'intégration de ces structures dans le réseau économique français (Business France, CCE...) afin de faciliter les partenariats et les passerelles.

RÉPONSE

La réforme par laquelle il a été mis fin à compter du 1er janvier 2015 au dispositif spécifique local de soutien à l'emploi et à la formation professionnelle des Français établis hors de France est sans effet sur la compétence des conseils consulaires (cf. article 3 de la loi 2013-659) et de l'Assemblée des Français de l'étranger, qui doivent continuer d'être informés et peuvent se saisir de toute question ayant trait à l'emploi et la formation professionnelle des Français établis hors de France.

L'ensemble des postes à l'étranger ont été informés de l'effet de la loi n°2013-659 sur le rôle des conseils consulaires en matière d'emploi et de formation professionnelle et ont été invités à se saisir de ces questions dans la forme la plus adaptée au contexte de leur poste.

Dans le cadre de leur mission d'influence, nos postes diplomatiques et consulaires sont sensibilisés à la nécessité de favoriser la concertation et les échanges entre notre réseau économique et les chambres consulaires.

Origine de la réponse : MAEDI/FAE/SFE/ESA



ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

#CEDEF
COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

SESSION 2016_Mars

RÉFÉRENCE COM/R.4/16.03

THÈME E&F

TYPE Résolution

OBJET

Meilleure information sur le nouveau dispositif de formation professionnelle

DEMANDE

Que les 130 postes consulaires procèdent à une information plus efficace du nouveau dispositif de formation professionnelle :
- En mettant en ligne dans les plus brefs délais, et de manière visible sur le site du consulat, la fiche de candidature à ce dispositif
- En mettant en ligne sur la page actualité du consulat, un article présentant le nouveau dispositif de manière exhaustive.

RÉPONSE

La loi 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale organise une régionalisation de la formation professionnelle en France. Désormais au titre de l'article 21 de cette loi, « la région finance et organise la formation professionnelle des Français établis hors de France et l'hébergement des bénéficiaires. ».

Un nouveau dispositif d'accueil et de suivi des demandeurs a été mis en place via une convention conclue avec le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, Pôle emploi et l'association des régions de France. Dans ce cadre, les consulats assurent le premier accueil et l'information des demandeurs de formation professionnelle, puis transmettent les dossiers à Pôle emploi. Les consulats peuvent également mettre à disposition les moyens matériels nécessaires à l'instruction des dossiers sur demande de Pôle emploi.

La mise en œuvre de ce dispositif a nécessité l'ajustement progressif des procédures en collaboration avec les agents spécialisés de Pôle emploi. Par ailleurs les procédures d'inscription à Pôle emploi ont été dématérialisées au niveau national le 1er mars 2016, ce qui induit une plus grande autonomie dans les démarches pour les Français de l'étranger.

Ainsi, courant avril 2016, suite à cette dématérialisation, les consulats ont été informés de la mise en ligne sur l'Intranet du MAEDI de plusieurs documents leur permettant d'accompagner au mieux les candidats à l'entrée en formation professionnelle en France en liaison avec Pôle Emploi.

Origine de la réponse : MAEDI/FAE/SFE/ESA



ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

#CEDEF
COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

SESSION 2016_Mars

RÉFÉRENCE COM/M.1/16.03

THÈME E&F

TYPE Motion

OBJET

Subvention du Centre Charles Péguy de Londres

DEMANDE

- Au comité des subventions de la Direction des Français de l'Étranger que la subvention demandée par le CCPEF du 25 nov 2015 et décidé en CCPAS du 11 mars 2016 au titre de l'année 2016, soit annulé et le versement gelé.
- Que la demande de subvention pour l'année 2017 soit assortie d'un rapport d'étape d'exécution du plan d'autofinancement
- Que ce rapport d'étape d'exécution soit transmis à l'AFE avant la session de mars 2017

RÉPONSE

Conformément au compte rendu de la commission permanente pour l'emploi et la formation professionnelle du 13 mars 2015, le ministère des affaires étrangères et du développement international entend accompagner le Centre Charles Péguy (à hauteur de 26 000 euros en 2016) en vue de l'autofinancement de son activité. Dans ce cadre, le consulat général de France à Londres a déposé, début 2016, une demande de subvention du Centre Charles Péguy, qui a été examinée, en fonction de la contrainte budgétaire, par le comité des subventions de la direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire le 27 mai 2016.

Un rapport d'étape d'exécution du plan triennal d'autofinancement du centre est attendu par le MAEDI pour être communiqué à l'Assemblée des Français de l'étranger.

Origine de la réponse : MAEDI/FAE/SFE/ESA



ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

#CEDEF
COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

SESSION 2016_Oct

RÉFÉRENCE COM/R.1/16.10

THÈME CE

TYPE Résolution

OBJET

Information et consultation des conseillers consulaires sur les sujets relevant de la diplomatie économique

DEMANDE

- Que toute information, demande, documentation de nature économique émanant des ministères (MAEDI et MINEFI) ainsi que d'opérateurs privés ou publics tels que French Tech, les « Familles » à l'export, Business France, Atout France, etc. soit systématiquement et régulièrement communiqué aux conseillers consulaires ; et ce également en dehors de la tenue de conseils consulaires
- Que les conseillers consulaires d'un même pays (qui peuvent regrouper plusieurs circonscriptions consulaires) soient systématiquement impliqués dans l'organisation d'événements organisés par les entités précitées

RÉPONSE

La loi du 22 juillet 2013 dispose que les conseillers consulaires sont membres de droit des conseils consulaires et peuvent émettre des avis sur les questions consulaires ou d'intérêt général, notamment économiques, concernant la situation des Français établis dans leur circonscription.

Au titre de l'article 3 du décret du 18 février 2014, ils « reçoivent périodiquement des informations concernant l'implantation locale des entreprises françaises ou de leurs filiales et leur activité » et sont informés « des dispositifs d'aide prévus par la législation et la réglementation françaises ». Conformément aux instructions, les postes diplomatiques et consulaires veillent à tenir informés les conseillers consulaires des questions économiques intéressant leur circonscription, sous la forme la plus adaptée au contexte local, notamment par l'inscription de cette thématique à l'ordre du jour d'une réunion du conseil consulaire et/ou lors de la présentation du rapport annuel du président du conseil consulaire .

Il revient à l'ambassadeur d'apprécier, localement, au cas par cas, et dans la concertation avec les élus, de décider de la composition des conseils consulaires, des conseils économiques et d'influence. Les postes s'efforcent de tenir informés tous les conseillers consulaires des événements organisés par la French Tech, Business France, Atout France, les chambres de commerce, les grands groupes, les PME et les start-up.

Origine de la réponse : DFAE



SESSION 2016_Oct

RÉFÉRENCE COM/R.2/16.10

THÈME DD

TYPE Résolution

OBJET

Plan Ambassade Verte

DEMANDE

- Qu'un budget adéquat soit alloué au service en charge du Plan administration exemplaire pour la réalisation d'études et d'audits dans le domaine énergétique afin d'atteindre l'objectif stratégique de neutralité carbone en 2020 ;
- Que les postes puissent bénéficier d'une partie des économies de fonctionnement réalisées dans le cadre du projet « Ambassade verte » ;
- Que les conseillers consulaires soient informés des actions entreprises par les postes dans le cadre du plan « Ambassade verte », que les documents et informations y afférents leur soient communiqués et qu'ils soient sollicités pour avis.

RÉPONSE

Le ministère a choisi en 2014-2015 d'étendre le Plan Administration Exemplaire au réseau diplomatique à travers la mise en œuvre du projet global « Ambassade verte ». Le projet s'inscrit dans le plan MAEDI 21 qui prévoit de développer la démarche « administration exemplaire » et le plan « Ambassade verte » dans chaque poste d'ici 2017 et vise une neutralité carbone du ministère en 2020.

Le projet « Ambassade verte » vise à réduire l'empreinte environnementale du réseau diplomatique français et à démontrer ainsi à l'échelle internationale le caractère exemplaire de l'engagement de la France en matière de développement durable. La mise en œuvre de projets « Ambassade verte » dans les postes s'inscrit également dans les démarches d'amélioration de la gestion et des performances des postes susceptibles de générer des économies de fonctionnement. Pour mémoire, les dépenses en fluides (eau, gaz, électricité etc.) représentent par exemple environ 20 % des dépenses de fonctionnement (programme 105). Enfin, à travers la réalisation de projets innovants, l'objectif est aussi de faire du réseau diplomatique une vitrine des savoir-faire français à l'étranger en matière de technologies vertes.

Une action de soutien et d'accompagnement des postes a été engagée par la Direction de l'immobilier et de la logistique qui pilote la démarche administration exemplaire :

- en 2015, un guide méthodologique « Ambassade verte » a été diffusé. Réalisé avec le soutien de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), ce dernier offre un panorama des actions mises en œuvre dans nos postes à l'étranger, déjà engagées de plain-pied dans une démarche écoresponsable ;
 - un bilan carbone du réseau diplomatique a été dressé ;
 - une plateforme de type boîte à outils « Ambassade verte » sur intranet est en cours de conception avec l'ADEME. Elle permettra notamment 1) de saisir les données quantitatives liées au fonctionnement du poste ainsi que les actions mises en œuvre 2) de valoriser et de suivre les initiatives sur le réseau et 3) de partager des outils opérationnels ainsi que des bonnes pratiques ;
 - une chargée de mission a été recrutée en juillet 2016 afin de suivre le projet « Ambassade verte » et d'accompagner les postes.
- Les projets « Ambassade verte » ne sont pas financés par de la ressource extrabudgétaire mais par le programme 105 par redéploiement des crédits en centrale ou par les postes sur leur budget de fonctionnement.

En réponses aux demandes posées par l'AFE dans sa résolution :

- La direction des immeubles et de la logistique préparera un projet pour la réalisation d'études et d'audits dans le domaine énergétique au bénéfice de postes diplomatiques « pilotes ». Sur cette base, en coordination avec la direction des affaires financières, un budget adéquat pourra éventuellement être alloué.
- Les modalités d'une meilleure prise en compte des économies réalisées par les postes dans la budgétisation annuelle du poste des démarches entreprises dans le cadre de leur projet « Ambassade verte » seront étudiées en coordination avec la direction des affaires financières, qui encourage cette démarche susceptible d'une meilleure allocation des dépenses de fonctionnement.
- Un rapport sur l'état d'avancement du projet « Ambassade verte » avec un détail par zone géographique des initiatives menées par les postes diplomatiques sera envoyé annuellement aux conseillers consulaires. Les projets futurs connus seront indiqués dans ce document.

Origine de la réponse : MAEDI DIL/DAF



ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

#CEDEF
COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

SESSION 2016_Oct

RÉFÉRENCE COM/R.3/16.10

THÈME E&F

TYPE Résolution

OBJET

Information relative au dispositif de formation professionnelle des Français de l'étranger

DEMANDE

- Que tous les postes consulaires soient uniformément sensibilisés et informés concernant les conditions et modalités de candidature à la formation professionnelle
- Que tous les postes consulaires procèdent à une information efficace et uniforme du dispositif de formation professionnelle :
- En mettant en ligne dans les plus brefs délais, et de manière visible sur le site du consulat, la fiche de candidature à ce dispositif ainsi que le catalogue de formations disponibles et tout autre document d'information
- En publiant sur la page actualité du consulat, un article présentant le dispositif de manière exhaustive.

RÉPONSE

Depuis la mise en place du nouveau dispositif de formation professionnelle des Français de l'étranger, la Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE) a régulièrement informé les postes consulaires de la mise en ligne sur l'intranet du ministère des instructions et des formulaires leur permettant d'accompagner au mieux les candidats potentiels. Une session de formation incluant ce sujet a été organisée en juin 2016 à l'attention des agents partant en poste sur des fonctions sociales.

D'autre part, courant novembre 2016 et suite à la présente résolution, plusieurs mesures ont été prises :

- Un message rappelant le dispositif en vigueur a tout d'abord été adressé à l'ensemble des postes, les instruisant de l'obligation de publier l'information sur leur site internet selon un format uniforme préconisé par la DFAE. Les postes ont également reçu pour instruction de mettre en ligne la liste des formations proposées par Pôle emploi, le questionnaire de candidature devant être rempli de façon manuscrite devant l'agent consulaire.
- Par ailleurs, un article décrivant le dispositif a été mis en ligne sur France diplomatie, assorti d'un post sur « Pégase », la page Facebook de la DFAE.
- Enfin, un nouvel article mentionnant ce dispositif sera intégré dans le bulletin interne d'information de la DFAE édité à l'attention des postes./.

Origine de la réponse : MASAS



ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

#CEDEF
COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

SESSION 2016_Oct

RÉFÉRENCE COM/R.4/16.10

THÈME E&F

TYPE Résolution

OBJET

Implication des conseillers consulaires dans le dispositif de formation professionnelle des Français de l'étranger

DEMANDE

Que, dans le cadre des conseils consulaires pour l'emploi et la formation professionnelle, les conseillers consulaires reçoivent une information détaillée sur les candidatures déposées.

RÉPONSE

Un message a été adressé courant novembre 2016 par la Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE) à l'ensemble des postes, les instruisant de communiquer aux conseillers consulaires une information détaillée sur les candidatures à la formation professionnelle, dans le cadre des conseils consulaires consacrés à l'emploi et la formation professionnelle.

Origine de la réponse : MASAS



ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

#CEDEF
COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

SESSION 2016_Oct

RÉFÉRENCE COM/R.5/16.10

THÈME E&F

TYPE Résolution

OBJET

Financement du dispositif de formation professionnelle des Français de l'étranger.

DEMANDE

Que Pôle Emploi et l'ARF se dotent des moyens et budgets nécessaires et suffisants permettant de répondre à une augmentation des candidatures

RÉPONSE



SESSION 2017_Mars

RÉFÉRENCE COM/R.1/17.03

THÈME CE

TYPE Résolution

OBJET

Dispositif d'accompagnement hors de France des entreprises françaises

DEMANDE

- que le portail France International soit amélioré afin de réellement faciliter l'accès à l'information, en intégrant en particulier le référencement et le fléchage vers les acteurs territoriaux ;
- que Business France soit en mesure d'offrir des services financièrement accessibles aux TPE et de mieux accompagner les primo-exportateurs ;
- que les attributions de compétence soient clairement définies pour éviter les chevauchements entre les bureaux Business France et les CCI.

RÉPONSE

Recommandation n°1 : que le portail France International soit amélioré afin de réellement faciliter l'accès à l'information, en intégrant en particulier le référencement et le fléchage vers les acteurs territoriaux :

Tourné vers l'utilisateur, le site internet France-International.fr (<http://www.france-international.fr/>) s'inscrit dans une démarche de simplification de l'accès des entreprises aux informations et offres de services pouvant les aider dans leurs démarches d'internationalisation. Simple à l'usage il renvoie par des liens aux pages pertinentes des sites des partenaires du portail. Son portage est assuré par Business France, et son financement par une contribution de tous les partenaires y participant.

France-International.fr n'est pas le site de l'Etat et de la seule politique publique de soutien à l'export : c'est un site qui rassemble des partenaires publics et parapublics ainsi que du secteur privé engagés dans le soutien aux entreprises exportatrices :

- pour la sphère publique : les ministères économiques et financiers (DG Trésor, DGE, DGDDI), le MEAE, le MAAF, l'opérateur public Business France, Bpifrance, Coface garanties publiques ;
- pour la sphère parapublique : CNCCEF, CCI France International et CCI International, les Chambres des métiers et de l'artisanat, les régions ;
- pour la sphère privée : MEDEF et MEDEF international, l'OSCI, Stratexio, CPME ;

Le Portail comporte, page d'accueil comprise, 7 onglets :

Onglet 1 : Page d'accueil

- un message du secrétaire d'Etat au commerce extérieur, au tourisme et aux français de l'étranger présentant la philosophie du site : simplification de l'accès aux informations et partenariat, complété par une vidéo où tous les partenaires de l'export présentent leurs offres de service ;
- l'agenda des opérations programmées par les principaux partenaires du site ;
- un sommaire interactif permettant à l'internaute de savoir immédiatement ce qu'il trouvera sur le site et de se rendre facilement à la page qu'il souhaite consulter.

Onglet 2 : Les acteurs de la politique publique de l'export. C'est l'onglet des partenaires, publics, parapublics ou privés, qui participent à la politique publique de soutien à l'internationalisation des entreprises. On n'y présente pas les organismes mais les services qu'ils offrent aux entreprises cherchant à s'internationaliser sous deux rubriques différentes : le parcours de l'export rassemblant : Business France, CCI France International, CCI International, Douanes, Direction générale du Trésor, MEAE, MAAF, CNCCEF ; et les financements : Direction générale du Trésor, DGE, CCI, Bpifrance, Coface garanties publiques.

Onglet 3 : Le secteur privé et ses représentants à votre service. Il réunit sur une même page : CPME, MEDEF, MEDEF International, OSCI, Stratexio. Il a, plus que n'importe quel autre onglet, vocation à accueillir d'autres partenaires potentiels. Cette page est divisée en deux colonnes :

- Que proposons-nous ? qui présente en sept Rubriques les Services proposés par ces partenaires privés sous la forme de liens renvoyant vers leurs sites ;
- Qui sommes-nous ? qui présente ces organismes et leurs compétences.



ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

#CEDEF
COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

Onglet 4 : Régions. Il répertorie tous les contacts utiles en région : des liens renvoient vers leurs sites et leurs annuaires. Toutefois, si France-International.fr a intégré les changements intervenus avec l'entrée en vigueur de la loi NOTRe, dans sa version actuelle le site doit tenir compte d'une période transitoire : les Schémas régionaux de développement économique, d'innovation et d'internationalisation que doivent préparer les régions ne sont pas encore tous en place, et les contacts désignés dans les anciennes régions préexistantes n'ont pas encore été tous remplacés ou identifiés.

Onglet 5 : Pays. Il répertorie les contacts utiles dans les pays cibles : le réseau diplomatique, le Service économique de l'ambassade, les éventuels attachés douaniers quand il y en a, le bureau Business France, les Conseillers du Commerce Extérieur, la Chambre de commerce et d'industrie française locale, le contact OSCI lorsqu'il existe.

Onglet 6 : Ma checklist à l'international. La checklist de l'exportateur veut rassembler les questions indispensables qu'un entrepreneur, qui veut s'engager dans une démarche d'internationalisation, doit impérativement se poser. Chaque question le renvoie à des liens vers les sites des partenaires, qui peuvent lui apporter une réponse.

Onglet 7 : Qui sommes-nous ? Il répertorie tous les partenaires du site avec leurs logos interactifs, qui renvoient vers leurs sites. En outre, en glissant la souris sur le logo, une fenêtre de présentation de l'organisme/institution apparaît.

Lors de son lancement en février 2016, un pic quotidien de 2660 visites a été enregistré. Une érosion du trafic est depuis relevée en raison de la chute des mises en avant sur les sites des partenaires et les sites des médias.

Dans le cadre du Conseil Stratégique de l'Export, le ministre a confié à Business France le portage administratif et financier du portail France International, à charge pour les partenaires qui y sont recensés de participer à son cofinancement sur refacturation de Business France. Une convention, datée du 15 février 2016, prévoit la répartition des coûts globaux liés à la mise en place, au développement, aux évolutions, à la maintenance, à l'hébergement et à l'exploitation (nom de domaine, « webmastering » et pilotage éventuel) du site france-international.fr. Business France prend directement en charge les coûts globaux et refacture à chacun des partenaires une quote-part des Coûts globaux selon la formule suivante : Coûts globaux / nombre de partenaires = quote-part de chaque partenaire.

Le portail France International est le fruit d'un travail coopératif et d'un compromis entre les différentes parties prenantes et de compromis entre celles-ci. Comme beaucoup de sites institutionnels, sa fréquentation reste relativement modeste.

Recommandation n°2 : que Business France soit en mesure d'offrir des services financièrement accessibles aux TPE et de mieux accompagner les primo-exportateurs :

L'objectif du gouvernement est d'apporter son soutien à toutes les entreprises pour leur permettre de se développer à l'international, particulièrement les TPE et PME. Le MEAE a conscience que près d'un tiers des entreprises exportatrices sont des entreprises artisanales. C'est l'une des raisons qui ont poussé le ministère à plaider en faveur d'une représentation de l'Assemblée Permanente de la Chambre des Métiers de l'Artisanat (APCMA) au sein Conseil Stratégique de l'Export (CSE). Les TPE disposent ainsi d'une influence renforcée et leur voix compte quand il s'agit de délibérer ou d'élaborer des réponses aux problématiques de l'export.

En ce qui concerne les dispositifs de soutien à l'internationalisation des entreprises, ce sont les régions, lorsqu'elles sont sollicitées par les TPE ou lorsqu'elles détectent les profils les plus susceptibles de réussir leur internationalisation, qui mènent un travail d'accompagnement des TPE en coopération avec les CCI : Ces dispositifs couvrent la sensibilisation à l'international, un pré-diagnostic des chances de réussite, des modules de formation obligatoires, l'identification et la priorisation des marchés ou encore l'incorporation au sein d'un incubateur. Le projet de loi NOTRe, dans son état actuel, confirme le rôle central des régions en termes de soutien aux entreprises : PME, ETI et TPE. Enfin, en complément de ces dispositifs encadrés notamment par les CCI, les TPE peuvent aussi avoir accès aux services de Business France.

La dotation attribuée par l'Etat à Business France, en trajectoire baissière compte-tenu des contraintes budgétaires, ne suffit à couvrir l'intégralité des coûts liés à la réalisation de ses missions et des objectifs associés. L'équilibre de son modèle économique est dès lors conditionné par l'augmentation des ressources propres, lesquelles ne peuvent provenir que de la facturation d'une partie des prestations produites par l'Agence. Le Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) demande à cet égard à l'Agence un accroissement du taux de couverture de ses coûts totaux par ses ressources propres au cours de la période couverte par ce contrat.

Quelles sont les prestations facturées ?

La très grande majorité des actions menées dans le cadre de l'activité Invest est réalisée à titre gracieux : la concurrence qui s'exerce entre les pays, notamment entre pays européens, pour attirer sur leur territoire les implantations des investisseurs étrangers ne permet pas la mise en œuvre d'une facturation, même limitée, de ces derniers.

En revanche, les services rendus aux collectivités territoriales dans la recherche d'investisseurs étrangers ou la promotion de leur



ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

#CEDEF
COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

territoire peuvent en revanche donner lieu à une participation aux coûts de production de la part des collectivités (ARD, Région, etc.) compte tenu de la mobilisation significative des ressources humaines de l'Agence.

Concernant, l'accompagnement Export :

- Business France met gratuitement à disposition des entreprises et des organismes impliqués dans la chaîne de valeur export (CCI, OSCI, Fédérations professionnelles, etc.) un socle d'informations de base (accès marché) contenant plus de 5 000 documents (brèves, fiches pays, fiches marchés, fiches secteurs, fiches pratiques). Ce socle d'informations, directement accessible depuis son site internet, permet de fournir des informations clés, grandes tendances et opportunités et des actualités pour préparer et orienter un développement export ou suivre les évolutions d'un marché ou d'un secteur d'activité. Cette expertise sectorielle et géographique est également gratuitement restituée lors d'échanges directs entre l'entreprise et les collaborateurs de Business France, que ce soit en France et à l'étranger : le conseil de « premier niveau » est ainsi totalement gratuit.
- L'agence propose également aux entreprises des produits et services payants : produits éditoriaux sur étagères, veilles sur mesure, programme d'événements collectifs (pavillons France sur des salons internationaux ou encore rencontres B2B), prestations individuelles de prospection, mise en place et gestion de VIE. Le niveau de facturation, fondé sur le principe du ticket modérateur, inclut une intensité variable de subvention qui varie selon le type de prestations ou le profil de l'entreprise bénéficiaire. Lorsque cette prestation est rendue « dans le marché », le principe appliqué est celui d'une facturation couvrant l'intégralité des coûts directs et indirects engagés.

Quels sont les grands principes de la politique de facturation de Business France ?

Les tarifs sont adaptés aux prestations, conformément aux missions de service public, afin de garantir un accès au plus grand nombre et matérialiser, par la prise en charge d'une forme de « ticket modérateur » sur le coût de production de la prestation, l'implication résolue de l'entreprise dans sa démarche de développement international.

Les prestations qui relèvent de la mission de service public de l'agence :

- Produits Editoriaux

Études sur près de 200 couples secteur/pays ; 80 synthèses réglementaires ; 50 guides des affaires ; lettres de veille pour identifier et suivre le potentiel, les perspectives des marchés cibles, en connaître les conditions d'accès et les pratiques business.

Cible : toutes entreprises.

Les prix sont publiés sur le site Web de Business France où il est possible d'acquérir en ligne les documents éditoriaux.

- Programme France Export

150 pavillons France sur des salons internationaux : près de 4 000 participants sous la bannière France en 2015.

450 Rencontres d'affaires pour mettre en relation un collectif d'entreprises avec leurs acheteurs sur un marché

Cible : PME et ETI.

Les tarifs sont publics et affichés dès le lancement de chaque opération sur la plaquette de l'événement adressée aux entreprises et publiée sur les sites businessfrance.fr et programme-france-export.fr.

Packages et valeur ajoutée : Au-delà de la vente de m2 sur un salon ou la prise de rendez-vous qualifiés à des tarifs subventionnés ; Business France inclut dans ses prestations collectives des produits et services qui permettent « d'armer » l'entreprise pour préparer l'événement (infos marché), y optimiser sa présence (visibilité dans catalogue ou la presse) et aider à la concrétisation avec les partenaires rencontrés.

- Prestations d'accompagnement individuel

Elles répondent de manière personnalisée à une question ou un cahier des charges spécifique établi par l'entreprise. Business France compose une offre sur mesure en fonction des besoins exprimés : études et veilles, accompagnement personnalisé à la prospection, plans de communication (relation presse, conseil média) dédiés.

Cible prioritaire : PME et ETI.

Tarif : établi en fonction du cahier des charges, sur un principe de valorisation du temps passé, c'est-à-dire du temps mobilisé pour la réalisation d'une prestation au profit d'un seul client. Le tarif d'une « journée agent » est de 650 € pour une PME et 750 € pour une ETI. Le ticket modérateur pour une PME ou une ETI se situe entre 30 et 40 % du coût complet de production de la prestation.

S'agissant des prestations pour lesquelles l'Agence intervient en concurrence avec des opérateurs privés, le principe appliqué, conformément à l'avis rendu le 31 juillet 2014 par l'Autorité de la concurrence, est celui d'une tarification de marché qui ne peut être en deçà du coût complet de la production de la prestation.

Il s'agit principalement des prestations au bénéfice des Grandes entreprises ou réalisées dans le cadre d'un Appel d'offres.



ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

#CEDEF

COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

Compte tenu du subventionnement dont elle fait bénéficier ses entreprises clientes, Business France s'adresse prioritairement à des entreprises de droit français. La question des TPE est cruciale pour l'opérateur, car la prospection d'un nouveau marché à un coût non négligeable et il est du rôle de service public de Business France de porter une attention particulière à l'analyse de la solidité du projet de l'entreprise demandeuse afin de s'assurer de la pérennité de la démarche.

Recommandation n°3 : que les attributions de compétence soient clairement définies pour éviter les chevauchements entre les bureaux Business France et les CCI.

A l'étranger, Business France compte 906 collaborateurs dans 70 pays. Parallèlement, le réseau consulaire compte 112 chambres implantées dans 83 pays. Ce dernier a vocation à rassembler les communautés d'affaires et à développer les relations commerciales et industrielles entre la France et leur pays d'implantation. Elles s'appuient sur 870 collaborateurs.

Lors du premier Forum des PME à l'international tenu le 11 mars 2015, Business France, CCI France et CCI France International (association qui regroupe les chambres de commerce et d'industrie françaises implantées à l'étranger) ont signé un partenariat stratégique pour le développement des PME à l'international. Cette alliance s'appuie notamment sur un « parcours de l'export » unifié et simplifié où chaque opérateur accompagne les entreprises durant une étape précise de leur internationalisation :

* CCI de France prépare les entreprises à l'international, valide et structure leur projet en posant un diagnostic et définit un plan d'action personnalisé ;

* Business France prospecte les marchés et développe les courants d'affaires ;

* Les CCI Françaises à l'international aident les entreprises à s'implanter, à se structurer et à se pérenniser sur le marché cible.

A l'étranger, la convention n'entre pas délibérément dans le détail du partage des rôles, compte tenu de la nature des CCI-FI, associations privées de droit local, en autofinancement, et s'inscrivant dans le champ concurrentiel. Le partenariat doit de ce fait être transcrit, au cas par cas, au travers de conventions associant Business France et les chambres de commerce locales ainsi que les opérateurs privés. L'Ambassadeur, avec l'appui des chefs de service économique supervise la formalisation des conventions locales, qui précisent les responsabilités de chacun, en veillant à intégrer tous les acteurs privés de l'export intéressés. Ces accords permettent d'améliorer fortement les relations locales en termes de transmission d'informations, de coopération et de collaboration entre les organismes.



ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

#CEDDEF
COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

SESSION 2017_Mars

RÉFÉRENCE COM/R.2/17.03

THÈME DD

TYPE Résolution

OBJET

Sensibilisation au développement durable

DEMANDE

- que soit diffusé au travers du réseau AEFÉ le documentaire "Demain" afin de sensibiliser les jeunes à la transition écologique et humaine ;
- que les Centres de Documentation et d'Information des établissements du réseau AEFÉ proposent à la lecture le magazine bimestriel du réseau Colibris : Kaizen ;
- que les entreprises soient sensibilisées à travers les postes consulaires et postes économiques à l'économie qui se base sur l'économie circulaire et l'utilisation intelligente des ressources renouvelables.

RÉPONSE

- S'agissant de la diffusion dans le réseau AEFÉ du film « Demain », l'Agence ne voit pas de difficulté particulière autre qu'organisationnelle, qui pourra trouver des solutions. L'AEFE précise qu'elle avait organisé une projection spéciale du film à Paris pour les 50 lauréats de l'édition 2016 d' « Ambassadeurs en herbe », tournoi de joutes oratoires multilingues organisé dans le réseau.

- Pour ce qui concerne la mise à disposition d'une revue ou d'une documentation à caractère pédagogique dans les Centres d'Information et de Documentation, en l'espèce « Kaizen » le magazine bimestriel du réseau Colibris, elle est du ressort de l'autonomie des établissements, qui s'applique également en matière de politique documentaire. L'Agence et son service pédagogique pourront encourager cette mise à disposition, sans toutefois l'imposer. Dans la mesure où l'Agence et le réseau ont été très actifs, particulièrement lors de la COP 21 mais aussi lors de la COP 22, la sensibilisation des élèves du réseau à la thématique de l'écologie est largement engagée et sera, bien entendu, poursuivie.

Origine de la réponse : AEFÉ



SESSION 2017_Mars

RÉFÉRENCE COM/R.3/17.03

THÈME DD

TYPE Résolution

OBJET

Eradication des armes nucléaires

DEMANDE

- la destruction des armements nucléaires détenus ;
- que l'Etat français s'investisse clairement dans toutes les démarches d'éradication des armes nucléaires ;
- que les parlementaires français soutiennent le projet de référendum d'initiative populaire permettant de convoquer une consultation nationale sur le sujet.

RÉPONSE

1/- Dans son discours sur la dissuasion nucléaire prononcé à Istres le 19 février 2015, François Hollande a déclaré que la France « partage l'objectif, à terme, de l'élimination totale des armes nucléaires quand le contexte stratégique le permettra. La France continuera d'agir sans relâche dans cette direction. Elle le fera avec constance, avec transparence, avec vérité, avec sagesse et en bonne intelligence avec les Alliés. ».

Il a également rappelé que « Le désarmement nucléaire ne peut pas être une incantation ou même une invitation ! Il doit être démontré et d'abord par l'Etat qui le proclame. ». A cet égard, la France est sans doute l'Etat doté à avoir fait les efforts les plus concrets et significatifs :

La France n'a jamais participé à la course aux armements nucléaires. Elle a maintenu son arsenal nucléaire au niveau le plus bas possible, compatible avec le contexte stratégique, en application du principe de stricte suffisance. Depuis la fin de la guerre froide, la France a pris des mesures unilatérales considérables : dé-ciblage de l'arsenal nucléaire, démantèlement irréversible des installations de Pierrelatte et Marcoule consacrées à la production des matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ; démantèlement complet de ses missiles nucléaires sol-sol ; réduction d'un tiers du nombre de sous-marins nucléaires lanceurs d'engins et du nombre de ses missiles aéroportés ; démantèlement irréversible du site d'essais dans le Pacifique et ratification du traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE).

La France a ratifié les protocoles aux traités instituant des zones exemptes d'armes nucléaires (ZEAN) en Amérique latine et Caraïbes, en Océanie-Pacifique, en Afrique, en Asie centrale. Dans le cadre de ces protocoles elle s'est engagée auprès d'une centaine d'Etats à ne pas utiliser ou menacer d'utiliser des armes nucléaires contre ces pays. Ces garanties dites « garanties négatives de sécurité » ont été réitérées par le Président de la République pour tous les Etats non dotés d'armes nucléaires respectueux de leurs engagements internationaux de non-prolifération.

La France a par ailleurs fait preuve d'une volonté de transparence en détaillant la composition de son arsenal nucléaire et en exposant régulièrement sa doctrine de dissuasion.

Par ailleurs, la France met en œuvre des moyens techniques importants, ainsi que des procédures strictes, rigoureuses et efficaces permettant d'éviter un emploi accidentel de l'arme nucléaire.

En Russie, nous avons procédé au démantèlement de sous-marins et à la sécurisation de leurs combustibles au titre du Partenariat mondial du G7 contre la prolifération des armes de destruction massive, à hauteur de 55 millions d'euros, notamment sur les sites de Gremikha et Zvezdochka. La France a également soutenu la dénucléarisation de l'Ukraine.

La France a donc été exemplaire en matière de désarmement nucléaire et s'est pleinement conformée à ses engagements au titre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), dans le cadre d'une approche progressive et pragmatique, de façon à promouvoir la stabilité, la paix et la sécurité internationales, sur la base d'une sécurité non diminuée et plus grande pour tous. 2/- L'initiative ouvrant les négociations sur un traité d'interdiction des armes nucléaires ne prend pas en considération les enjeux de sécurité internationale, dans un contexte de tensions accrues, en particulier dans l'espace euro-atlantique et en Asie. Comme l'avait souligné le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, la dissuasion nucléaire joue un rôle stabilisateur face aux menaces de la force et à la prolifération des armes de destruction massive. La prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs continue en effet de menacer la paix et la sécurité internationales. Notre politique de sécurité et de défense, tout comme celle de nos Alliés et d'autres partenaires proches, repose donc en dernier recours sur la dissuasion nucléaire.

En procédant à cinq essais nucléaires depuis 2006, en intensifiant ses tirs de missiles balistiques (26 tirs en 2016, 11 en 2017 à ce jour), en diversifiant ses vecteurs et en allongeant leur portée, le régime nord-coréen montre sa détermination à doter la RPDC d'une arme nucléaire opérationnelle en violation complète du TNP et de plusieurs résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies adoptées à l'unanimité.



ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

#CEDEF
COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

En Syrie, on dénombre plus d'une certaine de cas d'emploi d'armes chimiques par l'armée syrienne depuis le début de la guerre. Ces violations de la convention sur l'interdiction des armes chimiques sont inacceptables et fragilisent le régime international de non-prolifération. Le régime syrien reconstitue également son arsenal balistique et a utilisé de manière intensive ses missiles de courte portée contre sa propre population. Par ailleurs, l'absence regrettable de coopération des autorités syriennes avec l'AIEA depuis la résolution du Conseil des gouverneurs de juin 2011 n'a pas permis à la communauté internationale de faire toute la lumière sur les activités nucléaires passés et présentes de ce pays.

Dans cette même région, la poursuite par l'Iran de son programme balistique, à un rythme soutenu, compromet la stabilité de la région et contrevient à l'objectif de rétablissement de la confiance.

Les Etats-Unis et la Russie possèdent encore près de 90 % du stock mondial d'armes nucléaires. Les deux ont chacun près de 2000 armes stratégiques opérationnelles. Ils ont aussi des stocks d'armes nucléaires stratégiques et des armes nucléaires tactiques.

Un projet de traité d'interdiction des armes nucléaires est contraire à l'approche progressive et pragmatique du désarmement nucléaire, telle que prévue par l'article VI du TNP, de façon à promouvoir la stabilité régionale et internationale, sur la base d'une sécurité non diminuée pour tous. Ce projet de traité ne permettra aucun progrès concret en matière de désarmement nucléaire.

3/- Nous poursuivrons notre action résolue et déterminée en faveur du désarmement nucléaire, de manière pragmatique et dans un cadre seul à même d'assurer sa crédibilité, son efficacité et sa légitimité.

La France soutient activement la négociation, à la Conférence du désarmement, d'un Traité d'interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires (FMCT). Il s'agit d'une étape incontournable pour tout progrès concret vers un monde exempt d'armes nucléaires. Il s'agit bien de la prochaine avancée logique sur la voie du désarmement nucléaire.

L'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) est également une priorité de la France. La France soutien donc activement tous les efforts pour favoriser de nouvelles signatures et ratifications du TICE, en particulier de pays de l'annexe II.

En outre, les échanges sur les enjeux techniques de la vérification du désarmement nucléaire entre Etats dotés et non dotés d'armes nucléaires sont utiles pour accroître la compréhension commune et renforcer la confiance entre les Etats parties au TNP. C'est l'objectif du Partenariat international sur la vérification du désarmement nucléaire (IPNDV) auquel la France participe activement.



ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

#CEDEF
COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

SESSION 2017_Mars

RÉFÉRENCE COM/R.4/17.03

THÈME E&F

TYPE Résolution

OBJET

Formation professionnelle des Français de l'étranger

DEMANDE

- que des formations en ligne et des services numériques soient mis en place
- que des formations professionnelles actuellement proposées soit digitalisées, favorisant l'alternance entre apprentissage en ligne et formation en présentiel.

RÉPONSE



ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

#CEDEF
COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

SESSION 2017_Oct

RÉFÉRENCE COM/R.1/17.10

THÈME CE

TYPE Résolution

OBJET

Structuration d'une "équipe de France à l'export" incluant l'identification des partenaires impliqués.

DEMANDE

L'intégration des conseillers consulaires à la plateforme en cours d'élaboration, annoncée par le Président de la République, qui a vocation à fédérer les acteurs économiques hexagonaux et des pays de résidence à l'étranger.

RÉPONSE

La loi du 22 juillet 2013 dispose que les conseillers consulaires sont membres de droit des conseils consulaires et peuvent émettre des avis sur les questions consulaires ou d'intérêt général, notamment économique, concernant la situation des Français établis dans leur circonscription. Au titre de l'article 3, ils reçoivent « des informations concernant l'implantation locale des entreprises françaises ou de leurs filiales et leur activité » et sont informés « des dispositifs d'aide prévus par la législation et la réglementation françaises ». Conformément aux instructions régulièrement rappelées aux postes diplomatiques et consulaires, par le Département, ces derniers veillent à tenir informés les conseillers consulaires des questions économiques intéressant leur circonscription, sous la forme la plus adaptée au contexte local, notamment par l'inscription de cette thématique à l'ordre du jour d'une réunion du conseil consulaire et/ou lors de la présentation du rapport annuel du président du conseil consulaire.

En revanche, la loi ne prévoit pas la participation des conseillers consulaires, en tant que tels, à d'autres instances, telles que les conseils économiques et d'influence, et cette participation ne peut être systématique. S'agissant des conseils économiques, ils réunissent autour de l'ambassadeur les principaux acteurs économiques français du pays. La composition des conseils économiques privilégie la nature de l'activité des membres : présidents des chambres de commerce, membres les plus actifs de la communauté des CCEF, chefs d'entreprise, grands groupes et PME, directeurs locaux de Business France ou d'Atout France, ou économistes dont l'expertise peut nourrir les travaux du conseil économique. Lorsqu'un conseiller consulaire exerce l'une des fonctions précitées, il est alors naturel qu'il participe aux travaux du conseil économique ou de toute autre instance ayant vocation à servir les intérêts économiques de la France. En toute hypothèse, c'est à l'ambassadeur d'apprécier, localement, au cas par cas, et de décider de la composition de ces instances, ce qui a conduit à exclure toute disposition ou instruction générale en la matière.

Origine de la réponse : DFAE/Direction



ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

#CEDEF
COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

SESSION 2017_Oct

RÉFÉRENCE COM/R.2/17.10

THÈME CE

TYPE Résolution

OBJET

Mesure de l'impact de l'initiative « Un ambassadeur, un entrepreneur » et effort de synergie entre initiatives publiques et privées au niveau local.

DEMANDE

- qu'une étude quantifiant l'impact économique de l'initiative «Un ambassadeur, un entrepreneur» soit élaborée,
- que les postes consulaires s'impliquent dans les initiatives locales en leur apportant un soutien effectif et leur présence, dans un but d'optimiser l'impact de ces dispositifs et de rationaliser les efforts des différents acteurs.

RÉPONSE

Les rencontres un ambassadeur/un entrepreneur dans le cadre de la semaine des ambassadeurs, n'ont pas d'autre objectif que de permettre, en un format retreint (une demie journée) et adapté pour les TPE, PME et ETI, de :

- créer un contact direct et concret avec les ambassadeurs et la possibilité d'un suivi personnalisé ;
- mieux connaître le pays de résidence et ses particularités, ce qui permet d'évaluer la pertinence d'une prospection, de prioriser les pays cibles, d'évaluer son projet, d'obtenir des conseils pertinents sur le pays, d'éviter les écueils ;
- de rencontrer des partenaires locaux pertinents ;
- de participer à des délégations officielles ;
- de bénéficier du Travail en réseau de l'« Equipe France » : Ambassadeurs, services de l'ambassade, opérateurs de l'export ;

Sur le terrain, les ambassadeurs pilotent la diplomatie économique, en coordonnant l'action des services de l'Etat qui y contribuent dans leur ensemble (services économiques, services de l'attaché de défense ou de sécurité intérieure, SCAC et Instituts Français etc ...) avec celles des opérateurs et partenaires : Business France, Atout France,, Agence française de développement, Campus France, chambres de commerce de d'industrie, CCEF , entreprises, collectivités locales. Les ambassadeurs président notamment à cet effet les conseils économiques des postes auxquels participent ces acteurs précités.

Les postes contribuent également à la diplomatie économique au travers de l'action des consulats généraux, notamment en ce qui concerne la délivrance des visas aux acteurs économiques de leur pays de résidence.

Origine de la réponse : DFAE/DEEI/SG



SESSION 2017_Oct

RÉFÉRENCE COM/R.3/17.10

THÈME E&F

TYPE Résolution

OBJET

Information des Français de l'étranger concernant la Validation des acquis de l'expérience (VAE)

DEMANDE

- que les informations concernant le dispositif et les procédures de VAE soient postées sur les sites des consulats au même titre que les informations sur le dispositif de formation professionnelle pour les Français de l'étranger,
- que les agents consulaires soient formés pour orienter et conseiller les ressortissants français sur le dispositif VAE,
- que l'information soit envoyée de manière synthétique à tous les conseillers consulaires.

RÉPONSE

1/ Demande « que les informations concernant le dispositif et les procédures de VAE soient postées sur les sites des consulats au même titre que les informations sur le dispositif de formation professionnelle pour les Français de l'Étranger »

Les informations concernant le dispositif et les procédures de VAE émanent :

- soit de l'autorité régaliennne (Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social) pour ce qui concerne les conditions d'accès, modalités d'accompagnement des candidats et d'attribution totale ou partielle de la certification, la composition des jurys et les règles générales,
- soit des ministères détenteurs des « diplômes – certifications » pour les modalités de mise en œuvre à l'interne (circulaires d'applications).

Il revient donc à ces autorités d'organiser la transmission des informations sur les évolutions du dispositif VAE en lien avec le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, charge à ce dernier de s'assurer de leur diffusion sur les sites internet des consulats et de France Diplomatie.

Sur le site France Diplomatie, un article est d'ores et déjà consacré à la VAE : il renvoie vers les autorités compétentes en la matière, et notamment les sites vae.gouv.fr et vaexpat.com. Par ailleurs, des informations sur le dispositif de la VAE sont régulièrement publiées sur Pégase, la page de l'expatriation et des Français résidant à l'étranger. Enfin, un tchat Facebook sera prochainement organisé sur ce sujet.

2/ Demande « que les agents consulaires soient formés pour orienter et conseiller les ressortissants français sur le dispositif VAE »

En France, Pôle Emploi a une mission d'information et de conseil des actifs, notamment des demandeurs d'emploi, sur le dispositif de la VAE. Des référents VAE dans chaque agence en lien avec l'ensemble des conseillers assurent cette mission qui est réalisée en lien avec les conseils régionaux en charge de la VAE de par la loi de décentralisation. Le réseau des points relais conseils animé par les conseils régionaux est complémentaire à l'offre de Pôle Emploi en la matière.

A l'étranger, cette mission ne saurait être assurée par les agents consulaires dont ce n'est ni le métier ni la compétence d'une part et d'autre part parce que la charge de travail et les réductions de personnels entreprises depuis dix ans dans les consulats ne le leur permettraient pas.

3/ Demande « que l'information soit envoyée de manière synthétique à tous les conseillers consulaires »

Les informations seront communiquées aux conseillers consulaires via le Secrétariat général de l'AFE.

Origine de la réponse : DFAE/Pôle Emploi



ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

#CEDEF
COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

SESSION 2017_Oct

RÉFÉRENCE COM/R.4/17.10

THÈME E&F

TYPE Résolution

OBJET

Adaptation de la procédure de Validation des acquis de l'expérience (VAE) pour les Français de l'étranger

DEMANDE

que la possibilité d'entretiens de validation en visioconférence soit généralisée.

RÉPONSE

Après consultation de la Direction programme formation de Pôle Emploi, il ressort que l'ingénierie relative aux modalités d'accompagnement et d'évaluation des candidats est du ressort des autorités certificatives (Ministère de l'éducation nationale, Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, Ministère des solidarités et de la santé, universités, ...). Elle est définie dans les circulaires d'application propres à chacune de ces autorités.

Origine de la réponse : DFAE/Pôle Emploi



ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

#CEDEF
COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

SESSION 2018_Mars

RÉFÉRENCE

THÈME DD

TYPE Résolution

OBJET

Prix AFE du Développement Durable des Français de l'étranger

DEMANDE

qu'un montant de 15.500 € TVA inclus soit alloué sur le budget de l'Assemblée des Français de l'étranger de 2018 et qu'un montant de 10.000 € TVA inclus soit provisionné sur le budget de 2019.

RÉPONSE



ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

#CEDEF
COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

SESSION 2018_Mars

RÉFÉRENCE COM/R.1/15.03

THÈME E&F

TYPE Résolution

OBJET

Tenue des conseils consulaires pour l'emploi et la formation professionnelle

DEMANDE

- Que se tienne dans les 130 postes consulaires, un conseil consulaire sur l'emploi et la formation professionnelle, ou qu'à minima ce point soit inscrit à l'ordre du jour d'au moins un conseil consulaire par an.
- Que les postes consulaires diffusent un message d'information aux français inscrits sur la LEC de leur circonscription, afin de les informer sur le dispositif de formation professionnelle.
- Que soit envoyée l'étude avec la liste des 150 structures identifiées sur les initiatives locales d'aide à l'emploi de nos compatriotes à l'étranger à l'ensemble des conseillers consulaires et des postes consulaires.
- Que, pour chaque circonscription, les représentants des structures locales d'aide à l'emploi de nos compatriotes soient invités au conseil consulaire pour l'emploi afin d'étudier l'intérêt et la pertinence d'une collaboration éventuelle.

RÉPONSE

1/ Les postes consulaires peuvent tenir des conseils consulaires en format emploi et formation professionnelle (CCEFP), si la moitié au moins des membres des conseils consulaires le réclament (cf. Art.3 et 9 du décret 2014 -144 du 18 février 2014). Les postes du réseau consulaire ont été interrogés sur la tenue des CCEFP. Seuls 12 postes tiennent des conseils consulaires au format spécifique emploi et formation professionnelle. En revanche, 33 postes mettent ce sujet à l'ordre du jour d'un conseil consulaire annuel. Les autres postes répondent que ce sujet n'est pas pertinent dans le contexte local. Aucune information n'est remontée à la DFAE concernant des refus adressés à des conseillers consulaires à ce sujet.

2/ Les instructions données aux postes par la DFAE sont de diffuser l'information sur le dispositif de formation professionnelle via leur site internet. Toutefois, si une décision politique était prise en ce sens, les postes seraient techniquement en mesure de diffuser un message par mail à tous les inscrits de la LEC.

3/ Le Secrétariat général de l'AFE a fait parvenir aux postes, par CF, et aux conseillers consulaires, par email, l'étude accompagnée de la liste des 150 structures locales d'aide à l'emploi qui, par ailleurs, est disponible sur le site de l'AFE.

4/ Dans la mesure où un CCEFP est réuni dans un poste, les structures locales d'aide à l'emploi peuvent y être associées. Il existe déjà dans quelques postes des conventions-cadre, sans incidence financière pour le MEAE, signées avec des structures locales d'aide à l'emploi des Français de l'étranger. De telles conventions peuvent être étendues à tout le réseau si le contexte local le justifie.

Origine de la réponse : MASAS



ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

#CEDDEF
COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

SESSION 2018_Mars

RÉFÉRENCE COM/R.2/15.03

THÈME E&F

TYPE Résolution

OBJET

Labellisation des initiatives d'aide à l'emploi des Français de l'étranger.

DEMANDE

- La création d'un « label » permettant de fédérer les initiatives d'aide à l'emploi, dont les critères seront définis par une commission composée des membres de la commission CEDDEF de l'Assemblée des français de l'étranger, et de représentants des administrations compétentes ayant pour objectif d'établir d'ici octobre 2018 un cahier des charges d'éligibilité à ce « label »,
- Que cette labellisation puisse être assortie d'une aide financière provisoire, sur le modèle du dispositif FLAM, afin de permettre aux structures d'aide à l'emploi d'agir en autonomie et de se développer à très moyen terme,
- Que ces structures labellisées, puissent bénéficier d'un soutien de l'État sous la forme d'une convention cadre leur permettant ainsi d'utiliser les locaux du consulat ou/et de l'institut français.

RÉPONSE

Le Département a mis fin, au 1er janvier 2015, à son dispositif spécifique local de soutien à l'emploi des Français établis hors de France. Celui-ci s'avérait en effet redondant avec des dispositifs d'accompagnement déjà existants et parfois mieux adaptés à la diversité des situations locales.

Les structures (association ou CCI), conventionnées par le MAEDI afin de gérer une bourse d'emploi au bénéfice des Français de l'étranger, doivent désormais autofinancer leur activité emploi auprès des entreprises bénéficiaires des placements réalisés.

Pour accompagner au mieux les associations dans leur démarche d'autofinancement, la Commission permanente pour l'emploi et la formation professionnelle du 20 avril 2015 leur a alloué sur le triennum 2015 – 2017, à titre exceptionnel et ultime, des subventions prélevées sur les crédits d'aides sociales du ministère.

En conséquence, l'aide à l'emploi des Français de l'étranger et la création d'un label ad hoc n'est plus de la compétence du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, qui ne dispose par ailleurs plus de crédits à cet effet.

Les représentations diplomatiques et consulaires peuvent décider, dans le cadre du conseil consulaire en format emploi et formation professionnelle, de signer des conventions cadres sans incidence financière pour le poste avec les associations locales d'aide à l'emploi. 7 conventions de ce type existent déjà à Bombay, Casablanca, Francfort, Lisbonne, Londres, Milan et Toronto./.

Origine de la réponse : MASAS



ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

#CEDEF
COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

SESSION 2018_Mars

RÉFÉRENCE COM/R.1/19.03

THÈME CE

TYPE Résolution

OBJET

Participation des Conseillers consulaires aux “boards” des communautés FrenchTech

DEMANDE

Que les conseillers consulaires soient invités de droit dans les “boards” des communautés FrenchTech.

RÉPONSE



ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

#CEDEF
COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

SESSION 2018_Mars

RÉFÉRENCE COM/R.1/19.03

THÈME DD

TYPE Résolution

OBJET

Aide à la mise en place du label E3D dans le réseau AEFE

DEMANDE

- Le renforcement de l'équipe pédagogique de l'AEFE en créant une fonction de référent unique pour le label E3D
- La mise au catalogue de formations à la gestion du changement en matière de Développement Durable disponible aux personnels de l'AEFE (administratifs ou corps enseignant)

RÉPONSE

L'AEFE développe une forte sensibilisation des élèves et des personnels aux questions environnementales dans les établissements, au travers de multiples actions à tous les niveaux de scolarité ainsi qu'à l'occasion de projets fédérateurs comme la COPVAL qui a réuni en avril à Valence des élèves de seconde de 17 lycées français du pourtour méditerranéen pour une simulation de négociations internationales à la manière de la COP 21.

Elle s'attache également à intégrer la dimension environnementale dans tous les projets immobiliers dont elle a la charge dans les EGD (création, extension, rénovation, etc.) : choix des matériaux, systèmes de ventilation naturelle pour limiter l'usage des climatiseurs etc. Elle peut avoir un rôle de conseil en la matière auprès des établissements conventionnés ou partenaires.

Le label E3D tel qu'il est défini pour les établissements en France n'est pas totalement adapté aux établissements français à l'étranger dans la mesure où il intègre la participation de collectivités locales qui ne sont, par définition, pas présentes à l'étranger. L'objectif pourrait éventuellement d'envisager la création d'un label spécifique E3D EFE sachant que des labellisations similaires existent parfois déjà dans les pays d'implantation des établissements.

La proposition de stages à destination des personnels d'encadrement pourrait être étudiée si la demande en formation est suffisante.



ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

#CEDEF
COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

SESSION 2019_Oct

RÉFÉRENCE COM/R.1/10.19

THÈME CE

TYPE Résolution

OBJET

Diminution des cotisations et publication des travaux accomplis par les conseillers du commerce extérieur

DEMANDE

- Que soit diminué de manière conséquente le montant des cotisations annuelles, ceci pour permettre à un plus grand nombre de dirigeants de petites entreprises ou entrepreneurs indépendants d'intégrer l'association.
- Qu'un appel à candidature soit mis en place et rendu public sur le site des consulats.
- Qu'un nombre limite de mandats consécutifs soit instauré.
- Que des propositions soient établies en vue d'une plus grande féminisation du dispositif.
- Que soit évalué par le poste, le résultat des missions des conseillers du commerce extérieur dans le cadre du rapport annuel prévu à l'article 3 de la loi 2013- 659 du 22 juillet 2013 relative à la représentation des Français établis hors de France.

RÉPONSE



ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

#CEDEF
COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

SESSION 2019_Oct

RÉFÉRENCE COM/R.2/10.19

THÈME E&F

TYPE Résolution

OBJET

Standardiser et mettre à jour les sites des consulats sur l'information relative à la formation pour les français de l'étranger

DEMANDE

Qu'apparaisse sur tous les sites consulaires un onglet spécifique pour la formation des Français de l'étranger, dans la rubrique « Services aux Citoyens »

RÉPONSE



ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

#CEDEF
COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

SESSION 2020_Oct

RÉFÉRENCE COM/R.1/10.20

THÈME CE

TYPE Résolution

OBJET

Création d'un statut pour les Entreprises des Français de l'Étranger (EFE)

DEMANDE

Que soit créé un statut propre aux EFE qui leur permettent d'être reconnues par les pouvoirs publics.

RÉPONSE



ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

#CEDEF
COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

SESSION 2020_Oct

RÉFÉRENCE COM/R.2/10.20

THÈME CE

TYPE Résolution

OBJET

Accès des Entreprises des Français de l'Étranger (EFE) au dispositif du Volontariat international en entreprise (VIE)

DEMANDE

Que les Entreprises des Français de l'Étranger (EFE) aient accès au dispositif VIE.

RÉPONSE



ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

#CEDEF
COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

SESSION 2020_Oct

RÉFÉRENCE COM/R.3/10.20

THÈME CE

TYPE Résolution

OBJET

Aide financière extraordinaire au réseau des Chambres de commerce et d'industrie (CCI) – France International

DEMANDE

Que le réseau CCI France International soit soutenu par des aides financières immédiates sous forme de subventions et de crédits.

RÉPONSE



ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

#CEDEF
COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

SESSION 2020_Oct

RÉFÉRENCE COM/R.4/10.20

THÈME CE

TYPE Résolution

OBJET

Mise en place d'un Fonds de solidarité exceptionnel de soutien aux Entreprises des Français de l'Étranger (EFE) durement touchées par la crise de la pandémie de la COVID-19

DEMANDE

Que soit mis en place, de manière urgente, un Fonds de solidarité en faveur des EFE, prévoyant l'attribution de subventions exceptionnelles accordées, par des comités locaux, selon des critères d'éligibilité précis, qui sont à définir.

RÉPONSE

Daphna Poznanski-Benhamou

Conseillère à l'Assemblée des Français de l'étranger

UN EXEMPLE DE PROGRAMME DE SOUTIEN SOCIAL A DES « AUTO-ENTREPRENEURS » FRANÇAIS EN DIFFICULTE HORS DE FRANCE

Le contexte

Durant cette crise, et pour la première fois, l'AFBTAR, (Association Française de Bienfaisance de Tel Aviv et sa région) a été contactée par des personnes inconnues jusqu'ici des Services sociaux du Consulat de France à Tel-Aviv et des associations de solidarité : des auto-entrepreneurs français travaillant dans le tourisme, l'événementiel, la culture, l'artisanat, le petit commerce. Ces travailleurs indépendants, souvent chargés d'enfants, ont été frappés de plein fouet par la fermeture des frontières et les mesures de confinement. C'étaient là un fait nouveau et une urgence. Pour ces auto-entrepreneurs en effet, leur activité professionnelle constituait **leur seul moyen de subsistance**. L'aide qu'ils ont sollicitée constitue un **soutien financier et alimentaire à l'attention de leur famille**. Il ne s'agissait pas ici d'un quelconque tremplin leur permettant de relancer leur activité.

Face aux divers confinements imposés par la pandémie, les auto-entrepreneurs ont tenté de tenir en puisant dans leurs économies. Les barrières psychologiques qui empêchaient ces travailleurs indépendants de solliciter de l'aide se sont ensuite effondrées. Tous ont dit leur désarroi et leur amertume devant la faiblesse des aides locales.

Alors que des fonds ont été débloqués en France pour aider ces catégories professionnelles et qu'en Afrique, les auto-entrepreneurs peuvent bénéficier de dispositifs particuliers (exemple : PROPARCO), aucun cadre juridique n'existe pour venir en aide aux auto-entrepreneurs français résidant à l'étranger hors Afrique.

L'articulation de l'aide demandée à la DFAE

1. La détermination du segment à aider

Envoi d'un mel à 17 000 personnes inscrites au Consulat de France, à partir d'un fichier bâti sur une population âgée d'au moins 23 ans. Selon nos estimations fondées sur les taux de retour habituels lors de ce type d'envois, 100 à 120 personnes étaient susceptibles de bénéficier de cette aide.

2. Une aide individuelle modulée

Une aide mise en place en fonction de la baisse du chiffre d'affaires des auto-entrepreneurs, attestée par un comptable, critère retenu en France pour les auto-entrepreneurs susceptibles de recevoir l'aide gouvernementale spéciale « pandémie ». Cette aide se situe entre 750 à 1000 euros, selon la baisse des revenus de la famille considérée, **le nombre d'enfants étant l'élément déterminant**.

3. Un mécénat de compétence

L'AFBTAR s'est adjoint les services bénévoles d'un expert économique, auditeur international, qui analyse les dossiers (relevés bancaires notamment) afin de déterminer le niveau de perte du chiffre d'affaires, et l'aide bénévole et ponctuelle d'un expert-comptable locale.

4. Une aide mutualisée

L'AFBTAR en est le maître-d'œuvre, mais cette aide est ouverte à toutes les associations oeuvrant en faveur des Français de la circonscription, qui font remonter leurs dossiers vers l'AFBTAR.

5. Les critères définis pour être éligible au programme

- être inscrit au Consulat de France correspondant au périmètre géographique d'action de l'association portant le programme
- être âgé d'au moins 23 ans
- être enregistré au Registre du Commerce local
- avoir subi une perte attestée de revenus
- nombre de personnes à charge au foyer, notamment nombre d'enfants

6. Un devoir de confidentialité

Le programme respecte scrupuleusement la confidentialité dans le traitement des dossiers. Seul l'expert économique du programme connaît les données personnelles des demandeurs. Lors de la Commission mensuelle ad hoc qui réunit le Chef de poste consulaire, le représentant du Service social au Consulat, des représentants de l'association et l'expert économique, les dossiers sont anonymisés.

7. Le budget global de l'aide

L'AFBTAR a demandé à la DFAE et obtenu une subvention de 75 000 euros pour aider 75 à 80 auto-entrepreneurs. Au 8 mars 2021, l'AFBTAR a déjà aidé 50 auto-entrepreneurs pour un total de 37 500 euros.

En conclusion,

En Octobre 2020, lors de la 33^{ème} session de l'AFE, le Secrétaire d'Etat aux Français de l'Etranger, Jean-Baptiste Lemoyne, a suggéré d'aider les auto-entrepreneurs français à l'étranger « *selon leur situation individuelle* ». Ces quelques mots ont permis de créer ce programme d'aide. En Mars 2021, Jean-Baptiste Lemoyne, lors de la 34^{ème} session, a déclaré que ce programme d'aide aux auto-entrepreneurs français à l'étranger « *est un bon pilote qui a vocation à essaimer* ».

Daphna Poznanski-Benhamou



18 février 2021

**Note à l'attention de M. Pierre Touzel
Conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger**

L'AEFE et le développement durable

L'AEFE attache une importance particulière à la question du développement durable. Elle a construit des partenariats avec divers organismes et mène dans ses établissements de nombreux projets liés à cette thématique.

1. Les partenariats

- Agence Française de Développement (AFD) : convention en cours de renouvellement
- TARA Ocean : convention établie en juin 2020
- Académie de Bordeaux : convention en cours
- Office for Climate Education (OCE) (Fondation La main à la pâte) : convention en cours

2. Constat

Beaucoup d'établissements français à l'étranger sont engagés dans l'éducation au développement durable à travers des projets et des actions souvent liées à lutte contre le réchauffement climatique et à la protection de la biodiversité. Pour valoriser leurs actions, les établissements adressent leur demande de labellisation E3D aux académies partenaires dont ils n'obtiennent pas toujours des réponses alors que leurs attentes sont de plus en plus croissantes.

Selon une enquête réalisée en septembre 2020, seulement une quinzaine d'établissements ont obtenu une labellisation E3D délivrée par leur académie partenaire.

Pour répondre à ce dynamisme, l'AEFE a décidé de prendre en charge cette labellisation E3D en créant le label EFE3 (Etablissement Français à l'Etranger en Démarche de Développement Durable)

En parallèle, l'AEFE s'engage à **renforcer l'éducation au développement durable** dans les établissements français à l'étranger.

3. Méthodologie

- Prise de contact avec la DGESCO : Haut fonctionnaire au développement durable du MENJS
 - o Mise en relation avec l'académie de Bordeaux ;

- Participation au FOREDD¹ : participation possible aux ateliers.
- Agrément de la DGM : implication des postes diplomatiques (analyse des partenariats locaux) :
 - Prise de contact avec l'AFD² : information des agences pour mobilisation des expertises locales par les établissements, projet de renouvellement de convention en cours.
- Organisation déconcentrée : Etablissement – Zone – Agence
 - Constitution d'un groupe de pilotage E3D pour travailler sur la mise en œuvre de la labellisation et plus généralement sur l'accompagnement de la politique EDD au niveau des établissements.

4. Mise en œuvre de la labellisation E3D

A l'instar des académies en France, l'AEFE met en œuvre une labellisation « Etablissement Français à l'Étranger en Démarche de Développement Durable » (EF3D).

Pour se faire, elle est accompagnée par une académie (convention en cours), l'Académie de Bordeaux, qui a une grande expertise dans ce domaine et une connaissance du contexte des établissements français à l'étranger.

Au-delà de labellisation E3D des établissements, l'AEFE s'engage dans **une politique d'accompagnement et de formation des personnels** pour la prise en compte de cette problématique en insistant sur les **17 objectifs de développement durable (ODD)**.

4.1. Conditions et niveaux de labellisation d'établissement

4.1.1. Les objectifs de la labellisation

Il s'agit de :

- valoriser la démarche d'EDD mise en œuvre par les établissements ;
- valoriser les projets DD menés à l'échelle d'un établissement ou d'une zone ;
- développer des partenariats, notamment avec les acteurs locaux.

Un tableau de bord se suivi des établissements labellisés sera mise en place.

4.1.2. 6 conditions importantes :

- **L'adaptation aux programmes** : prise en compte des programmes scolaires.
- **La formation de tous les usagers,**
- **La mobilisation des élèves**
- **La qualité du lien collaboratif interne ou externe**
- **L'exigence relative aux partenariats extérieurs**
- **L'anticipation et la valorisation** : valorisation des actions, constitution de ressources pédagogiques pour l'établissement

4.1.3. Les niveaux de labellisation

- **Niveau 1 – Engagement** : reconnaissance de la volonté de l'établissement de s'engager dans la démarche
- **Niveau 2 – Approfondissement** : reconnaissance de la mise en œuvre d'une stratégie exigeante dans l'établissement. Les élèves sont mis en situation de penser et de comprendre tout en agissant pour changer les modes de fonctionnement, les comportements et ce faisant, améliorer la performance de l'école ou de l'établissement.
- **Niveau 3 – Expertise** : la démarche E3D fait partie intégrante du pilotage de l'établissement. Elle en constitue l'ossature en tant que support de la politique de Développement Durable de l'établissement. Elle irrigue tout son fonctionnement.

Une labellisation de zone peut être envisagée dans deux ou trois ans.

4.2. Organisation déconcentrée

¹ FOREDD : Forum des ressources pour l'Éducation au Développement Durable

² AFD : Agence Française de Développement

Pour anticiper un nombre important de dossier de demande de labellisation, l'AEFE a choisi une organisation anticipée avec la mise en place d'un comité de zone animé par un référent EDD de zone (personnel de direction). Ce comité de zone aura en charge la labellisation des établissements pour les niveaux 1 et 2. Le niveau 3 sera réservé à l'Agence.

Les dossiers de labellisation sont à adresser à une adresse unique : edd.aefe@diplomatie.gouv.fr

Un bilan des actions menées au niveau de la zone sera effectué chaque année.

Au moins deux réunions par an.

Le référent EDD de zone a un rôle central : il anime le comité de zone sur la question du développement durable.

4.3. Expérimentation

Pour l'année 2020-2021, une expérimentation sera menée dans **cinq zones : ZENOS, ZESE, ZAC, ZAO et ZAAO**. Elle nous permettra d'améliorer l'organisation mise en œuvre avant la généralisation à l'ensemble des zones.

Dans ce cadre, l'académie de Bordeaux propose aux membres des comités EED des zones sélectionnées, un cycle de formation de 12h00 (4 sessions de 3h00) de la mi-mars à mai 2021. L'objectif étant de permettre aux apprenants d'acquérir une culture commune autour de l'EDD.

Calendrier de la labellisation :

- Février 2021 : lancement de la note d'information pour les cinq zones expérimentatrices ;
- Fin avril 2021 : date limite de retour des dossiers
- Mai 2021 : étude des dossiers
- Juin 2021 : publication de la liste des premiers établissements labellisés.

De manière complémentaire, l'AEFE veille aussi à ce que les nouveaux bâtiments scolaires qu'elle construit intègre cette problématique : choix des matériaux, optimisation thermique des classes *via* un processus de végétalisation et de protection solaire etc....

Le site de l'AEFE permet de se rendre compte de nombreuses actions.

-